

## Traduction de quelques Commentaires sur les Psaumes

(D'après l'édition critique des *Tractatus super Psalmos*, CCSL, LXI, Brepols, 1997)

### Psaume I

1. La compréhension essentielle du sens des psaumes implique de pouvoir discerner quel est le locuteur et à quelle personne il convient d'attribuer ce qui est rapporté. Ce n'est pas, en effet, un schéma uniforme et non-diversifié qu'empruntent les auteurs, avec une expression formulée en des catégories diverses, vis à vis de ces personnes. Nous trouvons en effet fréquemment dans les psaumes que la personne de Dieu le Père est habituellement mise en avant, comme dans le Ps. 88, lorsqu'il est dit: « J'ai exalté un élu du milieu de mon peuple. J'ai trouvé David, mon serviteur; je l'ai oint de l'huile sainte. Lui-même m'invoquera: 'Tu es mon Père, Toi, le protecteur et le soutien de mon salut'. Et moi, je ferai de lui le Premier-né, le plus élevé des rois de la terre » (Ps. 88, 20-21; 27-28). En fait, c'est la personne du Fils qui est d'ordinaire introduite en plusieurs psaumes, comme dans le Ps. 17: « Un peuple que je ne connaissais pas m'est asservi » (Ps. 17, 45). Et au Ps. 21: « Ils se sont partagés entre eux mes vêtements, et, ma tunique, ils l'ont tirée au sort » (Ps. 21, 19). Cependant, ici, dans le Ps.1, la réalité même des paroles qui suivent, enseigne clairement qu'on ne peut la comprendre comme venant de la personne du Père ou de la personne du Fils: « Mais il prend son plaisir dans la Loi du Seigneur et médite cette Loi jour et nuit » (Ps. 1, 2). Car, dans le Ps. 88 où - nous venons de le dire - la personne du Père est désignée, c'est à celui-ci en effet que sont rapportées des paroles qui lui sont propres, lorsqu'il est dit: « Lui-même m'a invoqué en disant: ' Tu es mon Père, mon Dieu et le soutien de mon salut' ». Et dans cet autre psaume – le Ps. 17 -, dans lequel le Fils est sensé parler, lui-même se montre bien l'auteur des paroles parmi celles qu'il rappelle, disant: « Un peuple que je ne connaissais pas, s'est fait mon serviteur » (Ps. 17, 45). En effet, tandis que le Père dit: « Lui-même m'a invoqué », et que le Fils parle ainsi: « Un peuple s'est fait mon serviteur » (Ps. 17, 45), ceux qui parlent là se désignent eux-mêmes. Par contre, lorsqu'il est dit: « Mais il prend son plaisir dans la Loi du Seigneur », d'aucune manière, à partir de ce qui est dit, la personne du Seigneur n'est désignée, mais, bien plutôt, il s'agit de la béatitude d'un autre, à savoir de cet homme dont il est annoncé qu'il trouve son plaisir dans la Loi du Seigneur. C'est pourquoi la personne du Prophète, par la bouche duquel l'Esprit-Saint a parlé, doit être maintenant reconnue pour nous instruire par le ministère de sa bouche, et nous porter à la connaissance du mystère spirituel (*ad cognitionem nos sacramenti spiritualis erudiens*).
2. Puisqu'il est parlé de réalités spirituelles, nous devons chercher, pour en comprendre la teneur, de quel homme parle le psalmiste. Il dit en effet: « Heureux l'homme qui ne va pas au conseil des impies et ne s'assoit pas sur le siège pestilentiel; mais qui prend plaisir à suivre la Loi du Seigneur, et à méditer cette Loi jour et nuit. Il sera comme un arbre planté aux bords des eaux qui donne son fruit en son temps et dont le feuillage ne sèche pas. Tout ce qu'il entreprend réussira » (Ps. 1, 1-3). Au sujet de ce psaume,

beaucoup, soit en partant de cette parole ci-dessus exprimée, soit à partir des lettres et écrits qu'ils ont trouvés, prirent conscience que dans ce psaume, c'est notre Seigneur Jésus Christ qui devait être compris, lui dont la béatitude était pré-annoncée par ce dont il était question ici. Mais de cela, ils n'enseignèrent ni de quelle manière, ni par quel argument cela devait être affirmé, même si, poussé par le sentiment d'une haute opinion (*bonae quidem opinionis adfectu*), ils estimaient que toute prophétie des psaumes, devait lui être rapportée; mais où et quand se réfère la parole de cette prophétie le concernant, cela doit être discerné avec exactitude en usant de la connaissance rationnelle.

3. Cependant, ce qui a été présenté dans l'exorde du psaume, ne convient pas du tout à la personne du Christ et à sa dignité; et, ce qui s'y trouve affirmé, contredit cette imprudente facilité d'interpréter à la légère ce que le psaume contient. En effet, lorsqu'il est dit: « Et il met son plaisir (sa *uoluntas*) dans la Loi du Seigneur », puisque la Loi a été apportée par le Fils de Dieu, comment la béatitude peut-elle être rapportée, à cause de cela, à celui dont le plaisir aura été d'accomplir la Loi du Seigneur, alors que lui-même est le Seigneur de la Loi? Qu'elle soit sa Loi, lui-même en témoigne dans le Ps 77, où il dit: « Ecoute, ô mon peuple ma Loi; incline ton oreille aux paroles de ma bouche. Je vais ouvrir ma bouche pour parler en paraboles » (Ps 77, 1-2). L'Évangéliste Matthieu confirme d'ailleurs que ces paroles concernant le Seigneur ont bien été prononcées par lui, lorsqu'il dit: « C'est pourquoi il parlait en paraboles pour que s'accomplît ce qui avait été dit: 'J'ouvrirai ma bouche pour parler en paraboles' » (Mt 13, 35). Par ces faits, le Seigneur accomplit donc sa prophétie. En effet, à travers les événements dont il parlera, il s'annoncera lui-même, en parlant en paraboles. Mais, ce qu'il dit là, dans le psaume: « Et il sera comme un arbre planté au bord des eaux », en quoi cela pourrait-il être ajusté à sa personne, puisqu'il est montré, par une métaphore, que la béatitude progresse d'intensité, comme l'arbre planté au bord des eaux; cet arbre se révélerait alors plus heureux que le Fils de Dieu, puisque lui, pour atteindre la perfection de la béatitude, devrait progresser pour accéder à la béatitude de l'arbre. Par conséquent, comme il est, selon la Sagesse et l'Apôtre, « le Premier-né de toute créature, avant les siècles et les temps éternels » (cf. Tt 1, 2), et qu'« en lui et par lui toutes choses ont été créées » (cf. Col 1, 15-16), comment pourrait-il être heureux à condition d'être fait semblable à ces choses qui par lui ont été jetées dans l'existence, alors que ni la puissance du Créateur ne lui manque pour atteindre, par rapport aux créatures, la perfection de sa béatitude, ni l'antiquité de « Premier-né ». L'expression « il sera comme un arbre » admet donc un temps de comparaison, mais dans un ordre inversé. Le « qui sera » - cela suppose un temps d'attente - devra donc être compris comme s'il y avait « il aura été », ou bien comme se référant à un état de possession par nature. Quoi qu'il en soit, il est déjà « bienheureux », et il ne manque pas à sa béatitude quelque dilatation du temps; ainsi, ce qui sera est commencé en lui, parce que par l'antiquité de sa sortie dans l'être, il perdure dans l'être-même.
4. C'est pourquoi, du fait que ces notations ont été comprises comme étrangères à la divinité de l'Unique Engendré, le Fils de Dieu, notre Seigneur Jésus Christ, cet homme (*uir ille*) – mentionné par le psaume et comme doit le penser le Prophète (c'est à dire le Psalmiste) – qui a été proclamé « bienheureux », c'est celui-là même qui, par ce corps que le Seigneur a assumé et dans lequel il est né homme, fera valoir sa conformité de nature par la recherche studieuse de l'équité et par la perfection de toute justice. Il convient donc de le comprendre ainsi, comme la suite du Commentaire du psaume le montrera.
5. Mais l'Esprit-Saint a entrepris ce très spécifique et très digne exorde en tête du Psautier, afin que soit encouragée l'humaine faiblesse par l'espérance de la béatitude

dans la pratique sans fard de la religion, pour que soit enseigné le mystère du Dieu ayant pris un corps, pour que soit annoncé la communion de la gloire céleste, pour avertir de la peine du jugement, pour montrer la Providence de Dieu dans l'effective rétribution. C'est qu'en effet, l'Esprit-Saint commence la présentation ordonnée d'une si grande prophétie par un raisonnement très logique et une réflexion consommée, afin que l'espérance oriente la faiblesse de l'homme heureux vers la ferveur de la foi, que la béatitude comparée à l'arbre donne sa garantie à une espérance bienheureuse, que la sévérité ouvertement déclarée aux impies corrige l'insolence de leur impiété en leur inspirant de craindre, que le respect de l'ordre du rang social aide à discerner la diversité des mérites dans l'assemblée des saints, et que l'équité établie démontre la magnificence de Dieu manifestée dans « les chemins empruntés par les justes et que Dieu connaît » (cf. Ps 1, 5). Mais de ces réalités elles-mêmes et de leur expression verbale, nous en traiterons plus loin.

6. « Heureux l'homme qui ne va pas au conseil des impies, qui ne se tient pas sur le chemin des pécheurs, et qui ne s'assied pas sur le siège pestilentiel des moqueurs, mais prend son plaisir (met sa *uoluntas*) dans la Loi du Seigneur, et médite cette Loi jour et nuit » (Ps 1, 1-2). Le Prophète (le Psalmiste) rappelle que pour l'homme heureux, le fondement de sa vie repose sur une observance en cinq points: d'abord, « ne pas aller au conseil des impies »; ensuite, « ne pas s'engager sur le chemin des pécheurs »; en troisième lieu, « ne pas s'asseoir sur le siège pestilentiel des moqueurs »; ensuite, « placer tout son désir d'aimer dans la Loi du Seigneur »; finalement, « faire de cette Loi l'objet de sa méditation, jour et nuit ». Il est donc nécessaire de distinguer l'impie du pécheur, le pécheur de la peste, et, précisément, de faire la distinction entre « le conseil des impies », « le chemin des pécheurs », « le siège pestilentiel des moqueurs »; ensuite, distinguer entre le fait d'être allé au conseil des impies plus que de s'y être établi, entre le fait de s'être tenu sur le chemin des pécheurs plus que d'y être allé. Afin que nous puissions comprendre le pourquoi de ces expressions, il nous faut discerner combien diffère le pécheur de l'impie, pour que, par là, puisse être saisi la raison pour laquelle il est assigné un chemin au pécheur, et un conseil à l'impie. Ensuite, il faudra se demander pourquoi on parle de « se tenir sur le chemin » et « d'aller au conseil » quand la coutume parle plutôt de « se tenir au conseil » et « d'aller sur le chemin ». Tout pécheur n'est pas nécessairement impie, mais l'impie, par contre, ne peut pas ne pas être également pécheur. Prenons un exemple tiré de la conscience commune: les fils peuvent aimer leurs pères quoique ceux-ci soient portés au vin, lascifs et prodigues; et malgré ces vices qu'ils entretiennent, ils demeurent sans impiété, eux qui pourtant ne sont pas sans reproche. Bien que les impies soient en quelque sorte portés aux vertus de continence et de tempérance, ils considéreront comme une faute tout ce qui sera autre que l'impiété, et ils le transgresseront en le tenant pour irrespectueux envers leurs parents.
7. Ainsi, d'après l'exemple ci-dessus proposé, il ne fait pas de doute que l'impie est distingué du pécheur. La nature même du bon sens commun montre, en vérité, que les impies sont ceux qui dédaignent rechercher la connaissance de Dieu, qui présument, sous l'effet d'une irrégulière opinion, que nul Créateur du monde n'existe, que le monde - rappellent-ils-, dans sa manière d'être et son ornementation, a été constitué pour des motifs fortuits de peur de devoir laisser au Créateur d'opérer le jugement de discernement entre une vie correctement vécue et un comportement déviant; ils voudraient être nés par l'effet d'une nécessité de nature et devoir, sous l'effet de cette même nécessité, être dissous dans la mort. Donc, tout conseil flottant dans l'hésitation et provenant d'eux est incertain et vague; il est écarté pour les mêmes raisons, du fait de son absence totale de constance: il ne s'appuie sur aucune détermination précise.

Dans leur discours, ils osent enseigner qu'il n'y a pas de Créateur du monde – et pourtant, hors de lui, comment trouver réponse lorsque tu cherches pourquoi le monde existe, et quand, et comment, et si c'est le monde pour l'homme ou l'homme pour le monde, et pourquoi la mort – et où, et jusqu'où -, et quelle mort? Autour d'eux, les conseils de leur impiété vont et viennent, sans trouver de lieu où se poser.

8. Il y a d'autres « conseils des impies », à savoir les « conseils » de ceux qui sont tombés dans l'hérésie et qui ne s'en tiennent ni aux lois du Nouveau, ni aux lois de l'Ancien Testament. Leur parole est proférée, se disant et se contredisant, circulant sans cesse dans le monde en s'infléchissant dans l'erreur, ne s'attachant à rien de solide: toute la consistance de cette parole tient dans un discours imprécis. Le Dieu de leur impiété est non pas le Dieu qui atteste par lui-même qu'il est « de Dieu », mais qui est mesuré à l'étalon de la volonté de leur propre conseil (*arbitrium*), ignorant que ce n'est pas une moindre impiété de parler d'un Dieu façonné que de totalement le nier. Lorsque tu requières d'eux de signifier par quelle espérance et par quelle foi ils adhèrent à l'espoir d'une issue heureuse de leur sort final, ils deviennent confus; perturbés, ils dissimulent, tournent autour de la question et de l'enjeu de la recherche; ils évitent d'en discuter. « Bienheureux », donc, « est l'homme qui ne va pas en ce conseil des impies », c'est à dire qui ne consentira pas à y aller, car c'est une faute d'adhérer aux impiétés comme cela en est déjà une d'y avoir seulement pensé.
9. Fait alors suite que « celui qui ne va pas au conseil des impies, n'aille pas non plus sur le chemin des pécheurs ». En effet, nombreux sont ceux qui, bien qu'ils aient, par leur confession de foi en Dieu, renoncé à croire en l'impiété, ils ne sont cependant pas pour autant libérés du péché. Ils demeurent, il est vrai, dans l'Eglise, mais ils ne se maintiennent pas dans la discipline de l'Eglise, en tant qu'avares, adonnés à la boisson, querelleurs, insolents, orgueilleux, simulateurs, menteurs, rapaces. En vérité, d'instinct, notre nature nous pousse vers ces vices, mais le chemin qui nous conduira à couper court et à ne pas nous engager dans cette manière de vivre est utile, puisque descendre par habitude dans ces vices, ne permet pas le retour de qui demeure insouciant. A cause de cela, « heureux est l'homme qui ne se tient pas sur le chemin des pécheurs », car si notre nature nous porte vers ce chemin, la vertu de religion nous fait échapper, par la foi, à cette voie.
10. Le troisième point de la disposition à l'obtention de la béatitude est de « ne pas s'asseoir sur le siège pestilentiel des moqueurs ». Les docteurs pharisiens se sont assis sur le siège de Moïse. Il s'est assis à son tribunal, Pilate. De quel siège estimons-nous que l'usage est malsain? Ce n'est pas indistinctement envers Moïse que le Seigneur désapprouve davantage ceux qui sont assis que la session sur le siège, lorsqu'il dit: « Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur le siège de Moïse; tout ce qu'ils vous disent, faites-le; mais ce qu'ils font, ne le faites pas » (Mt 23, 2). La session sur le siège des docteurs n'est pas pestilentielle en soi: l'obédience en est prescrite par l'autorité même du Seigneur. La session qui sera donc pestilentielle, sera celle que Pilate voulut éviter en se lavant les mains. En effet, nombreux encore sont atteints de corruption par l'ambition des honneurs du siècle, et veulent jusqu'à substituer aux lois de l'Eglise, des lois qui lui sont étrangères. Mais bien qu'à ces services que nos docteurs accomplissent, ils apportent avec eux bienveillance et tempérance, il est cependant inévitable que ceux sur qui sont déversées ces charges, soient comme pollués par le contact malsain contracté en leurs rapports. L'administration des affaires d'utilité publique, ne permet pas, même à ceux qui le veulent, de demeurer dans la sainteté des lois ecclésiastiques. Et quoique résolument déterminés à conserver leur propos religieux, ils sont contraints cependant, par la pression exercée à partir du siège qu'ils occupent, tantôt à l'outrage, tantôt à l'injure, tantôt à devoir infliger des peines –

bien que leur désir profond résistât -, et les voilà rendus participants de cette même nécessité, imprégnés qu'ils sont comme d'une corruption morbide. Aussi, le Prophète (le Psalmiste) dénomme-t-il ce siège qui est leur, « siège pestilentiel », car il pénètre même, par contagion, la disposition amoureuse (la *uoluntas*) de l'esprit religieux.

**11.** Mais le Prophète ne résume pas toute la béatitude de l'homme dans le seul fait de n'être pas allé « au conseil des impies » ou de ne pas s'être tenu « sur le chemin des pécheurs », ou encore de ne pas s'être assis « sur le siège pestilentiel des moqueurs ». En effet, ces manières de vivre peuvent se trouver chez un homme du siècle, de telle sorte qu'il affirme que Dieu est le Créateur du monde, qu'il fasse référence, par sa ferveur à s'éloigner du péché, à la modestie de l'innocence, qu'il fasse aussi passer avant les dignités honorifiques le loisir d'une vie tranquille et retirée. Mais maintenant ici-bas, le Prophète fait ressembler l'homme parfait selon Dieu, et qu'il se représente d'après les grands exemples de l'éternelle béatitude, non pas comme celui qui se conforme à ce qu'enseignent les vertus communes, mais, comme celui qui se consume, pour être bienheureux, dans les vertus énoncées ensuite: qu'il prenne son plaisir dans la Loi du Seigneur. La suppression des qualités précédentes n'y fait rien, pourvu que l'intention soit effectivement appliquée, à savoir que « dans la Loi du Seigneur, il mette tout son plaisir ». Le Prophète n'attend pas que cet homme soit parfait dans la crainte de Dieu. Beaucoup tiennent pour de la crainte ce qui est dans la Loi, mais peu font consister la Loi dans une application heureuse de la volonté (c. à d. une recherche de bonheur), car ce qui appartient à la crainte n'est pas d'oser négliger de devoir craindre, mais c'est une religion (une pratique religieuse) parfaite que de se soumettre à ce qui est prescrit. Il s'en suit donc, qu'est bienheureux celui qui, vis à vis de la Loi du Seigneur, n'en éprouve pas de crainte, mais trouve en elle son plaisir (en adhérant à la volonté de Celui qui prescrit, par les commandements, la manière vraie d'aimer; cf. Jn 14, 15; 15, 10 etc).

**12.** Mais il manque parfois quelque chose à la volonté. Le seul vouloir n'obtient pas la parfaite béatitude, à moins que le passage à l'acte ne suive la décision volontaire. D'où ce qui suit: « Et dans la Loi du Seigneur médite jour et nuit ». La méditation continuelle et sans relâche de la Loi, porte à son achèvement la béatitude de cet homme; mais peut-être que cela n'est pas bien accepté de la nature humaine dans sa faiblesse, nature qui a besoin de se reposer, de dormir, de vaquer à sa nourriture. Devant de tels impératifs- ceux d'une nécessité de nature -, c'est dans l'espérance de la béatitude qui doit suivre la méditation de la Loi, que nous déciderons que soit interrompu un travail corporel pour cette méditation diurne et nocturne. D'une manière semblable à cette parole du Psaume, l'Apôtre dit: « Priez sans cesse » (1 Th 5, 17). Il n'est pas possible de ne pas s'occuper des nécessités de notre nature, et de ne pas tenir compte du temps pour effectivement toujours prier. C'est pourquoi, la méditation de la Loi doit non seulement se faire

par la lecture de paroles, mais encore dans une relation à Dieu par les œuvres, de sorte que nous repassions dans notre esprit non seulement livres et écrits, mais que nous méditions les gestes et les réalités contenues dans ces livres et écrits, mettant en pratique les œuvres diurnes et nocturnes, expressives de la Loi. Cela, l'Apôtre le dit: « Tout ce que vous faites, faites-le pour la gloire de Dieu, soit que vous mangiez, soit que vous buviez, quoi que vous fassiez » (1 Co 10, 31). C'est ainsi, en effet, que s'accomplit la prière ininterrompue, de telle sorte que, par les œuvres qui plaisent à Dieu et qui sont toujours exécutées pour sa gloire, toute la vie de cet homme soit une prière. Vivant ainsi jour et nuit selon la Loi, même la vie nocturne appartient à la Loi, tandis que la méditation sera diurne.

13. Mais par la réalisation de la béatitude de cet homme qui s'abstient des conseils des impies, des chemins des pécheurs, et du siège pestilentiel des moqueurs, qui veut méditer jour et nuit la Loi de Dieu, nous est enseigné quel fruit cette béatitude acquise lui procurera dans le futur. Vouloir être heureux, en effet, provient de l'attente de cette même béatitude; ce que montre la suite: « Et il sera comme un arbre planté auprès du cours des eaux qui donne son fruit en son temps, et dont jamais le feuillage ne sèche » (Ps 1, 3). Peut-être, pensera-t-on que cette comparaison est ridicule et inepte pour parler de la béatitude. En vérité, ces éléments de comparaison ne sont peut-être pas très ajustés aux hommes de ce siècle. Mais, selon l'enseignement prophétique, nous voyons combien, dans ces réalités naturelles et ces paroles, se trouve établie la gloire de la béatitude.
14. Dans le Livre de la Genèse, où le Législateur (Moïse) nous montre un jardin (*paradisum*) planté par Dieu, il montre aussi que tout arbre est beau à voir et son produit bon à manger. Il expose aussi qu'au milieu du Paradis se trouve l'arbre de vie et l'arbre de la connaissance du bien et du mal; il poursuit, disant que le Paradis est irrigué par un fleuve qui se divise, hors de sa source, en quatre bras. Ce qu'était cet arbre de vie, le Prophète Salomon l'enseigne, à propos de son exhortation à la Sagesse, en disant: « Elle est un arbre de vie pour ceux qui la saisissent et qui s'y attachent » (Pr 3, 18). Donc, cet arbre de vie n'est pas seulement vivant, mais aussi rationnel; rationnel en tant qu'il donne du fruit, et qu'il le donne vraiment, non pas de manière confuse, non pas inopportunément, mais « en son temps ». Et cet arbre est planté « près du cours des eaux », à savoir en possession du Règne de Dieu, dans le Paradis, d'où sort un fleuve qui se divise en quatre bras. Il ne dit pas, en effet, « après le cours des eaux » (*post decursus aquarum*), mais « près du cours des eaux » (*secus decursus aquarum*), donc avant que le cours des eaux ne se divise et ne se partage en quatre bras. En effet, cet arbre est planté là où le Seigneur, qui est la Sagesse, introduit le fameux larron qui le confessait « Seigneur », disant: « Amen, je te le dis, aujourd'hui tu seras avec moi dans le Paradis » (Lc 23, 43). Et nous apprenons de l'autorité prophétique que la Sagesse – qui est le Christ –, est appelée « arbre de vie » en vue du mystère de l'Incorporation (l'Incarnation) et de la Passion, et que, même le caractère particulier de cette interprétation doit être attribué aux évangiles. Le Seigneur, en effet, s'est lui-même comparé à un arbre, lorsque les juifs disaient de lui que c'était par Béalzéboul qu'il expulsait les démons: « Ou vous faites que l'arbre soit bon et bon aussi son fruit, ou vous faites que l'arbre soit mauvais et mauvais aussi son fruit. C'est à son fruit que l'on reconnaît l'arbre » (Mt 12, 33). Car, alors que son fruit se révélait le meilleur pour chasser les démons, Béalzéboul, dont les fruits sont exécrables, était aussi désigné par des fruits détestables. Il ne dédaigna pas non plus d'enseigner en lui-même la vertu de ce bon arbre, lorsque, marchant vers la croix, il dit: « S'ils en font

- ainsi du bois vert, qu'en sera-t-il du bois sec? » (Lc 23, 31). Par l'image du bois vert, il signifiait qu'en lui, rien n'était servile et bas jusque dans l'aridité même de la mort.
15. C'est pourquoi, ce bienheureux homme est rendu semblable à cet arbre, alors que, transféré à la manière du Larron dans le Paradis, il est lui-même planté « selon le cours des eaux », et cette nouvelle plantation est, elle aussi, bienheureuse, ne devant pas être arrachée. C'est d'elle dont parle le Seigneur dans les évangiles lorsqu'il se plaint au sujet de la plantation étrangère, disant: « Toute plantation que mon Père n'a pas plantée, il l'arrache » (Mt 15, 13). Cet arbre donnera donc ses fruits. Cependant, partout où la parole divine indique quelque chose au sujet des fruits des arbres, elle rappelle qu'il s'agit plutôt de faire du fruit que d'en donner; ainsi dit-elle: « Un arbre bon ne peut faire de mauvais fruits » (Mt 7, 18). Et, lors de la querelle à propos de la vigne, selon Isaïe: « J'étais en attente, dit le Seigneur par son Prophète, de ce qu'elle fasse du raisin, mais elle a produit des épines » (Is 5, 2). Mais cet arbre-ci donnera ses fruits par la tempérance que lui donneront sa capacité de discernement (*arbitrium*) et sa raison. Il produira en effet du fruit « en son temps »; mais, en quel temps finalement? Eh bien, en ce temps dont parle le bienheureux Apôtre lorsqu'il dit: « ...nous faisant connaître le mystère de sa volonté, selon son bon plaisir, tel qu'il l'avait librement conçu dans le Christ, pour le réaliser à la plénitude du temps » (Eph 1, 9). Donc, ce temps de l'« économie » (*dispensatio*), où l'opportunité de recevoir et de donner est réglée, une fois arrivé à son terme, s'ouvrira l'ère de l'accueil par Dieu de ceux auxquels il donnera accès. Cependant, le délai du temps, dépend de « la plénitude du temps ». En effet, l'« économie » consistant à donner les fruits récoltés, est conservée jusqu'à la plénitude des temps. Et qui sera en fin de compte le dispensateur du fruit? Assurément, celui de qui le même Apôtre se souvient, lorsqu'il dit: « Et il transformera notre corps de misère pour le rendre conforme à son corps de gloire » (Ph 3, 21). Il nous donnera donc ces fruits que déjà, en celui qu'il assumait et qui est signifié par l'arbre, il amena pour l'homme à sa maturité parfaite, et qu'il transvasa, en absorbant la mortalité dans la nature même de son immortalité. Ainsi, sera-t-il comme cet arbre l'homme bienheureux du Psaume, lorsque lui-même sera rendu conforme à son Seigneur, dans la gloire de Dieu.
16. En outre, le feuillage de cet arbre ne se flétrit pas (v.3). Rien d'étonnant si les feuilles de cet arbre ne sèchent pas puisque ses fruits sont offerts sur les branches, et non pas tombés à terre, non pas écartés de l'arbre par leur maturité, non pas tombés par terre sous l'effet d'une force extérieure qui les aurait secoués, mais en proportion de l'« économie » d'un devoir rationnel bienfaisant. Partant d'une comparaison avec les éléments corporels de la nature sensible, ce qui est signifié dans les feuilles est manifeste. En effet, si nous considérons attentivement ce qu'est la nature des feuilles, nous voyons qu'elle est de se précipiter autour des fruits pour les entourer de leur protection, afin de protéger, comme d'une sorte de rempart, la tendre fragilité commençante des fruits. Ainsi, l'enseignement (la *doctrina*) des paroles de Dieu qui recouvre comme d'un vêtement protecteur les fruits qui nous sont promis, c'est cela même qui est signifié par les feuilles. En effet, par ces paroles de Dieu, notre espérance est protégée d'ombre pour que les fruits soient dérobés à la vue des tempêtes de ce monde et protégés comme par un abri. Donc, les feuilles, c'est à dire les paroles de Dieu, ne dépérissent pas, puisqu'il fut dit par le Seigneur que « le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas ». Ainsi, rien de ce que le Seigneur a dit, ne se dispersera, ni ne tombera pour sa perte.
17. Que les feuilles de cet arbre ne soient pas inutiles mais salutaires pour les Gentils (les païens), Saint Jean en témoigne dans l'Apocalypse lorsqu'il dit: « Puis il (l'Ange) me montra le fleuve de l'eau de la vie, brillant comme du cristal, qui jaillissait du trône de

Dieu et de l'Agneau; au milieu de la place de la Cité et entre les deux rives du fleuve, est l'arbre de vie qui porte douze fois des fruits, les donnant une fois par mois, et dont les feuilles servent pour la guérison des nations païennes (*ad sanitatem Gentium*) ». Le mystère céleste (*caeleste sacramentum*) est ainsi présenté sous des formes corporelles pour que ces réalités corporelles elles-mêmes, quoiqu'elles ne puissent pas rendre compte, étant incorporées, de toute la réalité, n'affaiblissent cependant pas l'intelligence spirituelle (*rationem spiritalem*) du texte du Psaume. Il aurait convenu, en effet, qu'il fût dit, dans l'Apocalypse, que de l'un et l'autre côté du fleuve se trouvaient plantés des arbres, et non seulement un seul arbre. Mais parce que, dans le sacrement du baptême, l'arbre de vie se trouve en tout lieu pour apporter le fruit de la prédication apostolique à ceux qui, de toute part, s'en approchent, pour cette raison, un seul arbre de vie se tient de part et d'autre du fleuve – car un seul Agneau est contemplé sur le trône de Dieu, et un seul fleuve, et un seul arbre de vie: toutes ces réalités contemplées contiennent en elles-mêmes tous les mystères de l'Incorporation du Seigneur, de son Baptême et de sa Passion, arbre dont les feuilles, qui ne tombent pas et représentent les paroles de la prédication, communiquent en partage aux païens le salut, par l'enseignement de la foi (*per doctrinam eloquii*).

18. « Et tout ce qu'il entreprend réussit » (v. 3). Ce n'est pas comme en Adam où le don qui lui fut fait et les conditions de son établissement dans la justice furent perturbés, pour avoir perdu par lui-même, en péchant par transgression de la Loi, la béatitude dans l'état d'immortalité. Mais, par la rédemption de l'Arbre de vie, c'est à dire par la Passion Seigneuriale, déjà, alors que nous lui serons rendus semblables par ce même arbre de vie, tout ce qu'il réalise en nous, c'est de l'éternel; un « éternel » à entendre au sens de béatitude. « Tout ce qu'il fait réussit ». Tous ceux-là (les rachetés par l'Arbre de vie) réussissent ce qu'ils entreprennent, non par une transformation incertaine, non dans une nature affaiblie, mais lorsque l'incorruptibilité aura absorbé la corruption, et l'éternité, la faiblesse, et la forme de Dieu, la forme de la chair de cette terre. D'où ce qui suit: Cet homme sera semblable à un arbre planté donnant ses fruits en temps opportun; lui aussi sera planté en Paradis, de sorte qu'en ce lieu où toutes choses créées par Dieu sont implantées pour prospérer, la plantation de Dieu ne souffre aucun arrachement, et qu'ensuite, elle ne soit déracinée sous l'effet de quelque transformation ou de notre condition de faiblesse, ou de durée.
19. Par la béatitude reconnue parfaite de cet homme, dont parle le Psaume, était montré, en conséquence, que le châtement demeurerait effectif pour les impies. Le Psaume poursuit, en effet: « Il n'en va pas de même pour les impies, non, pas de même; il en va pour eux comme de la poussière emportée par le souffle du vent » (v. 4) ». Il ne reste pas d'espérance d'entrer pour les impies, dans cette béatitude, présentée ici sous forme de comparaisons, mais ils demeurent errants, écrasés, emportés à tous vents, dispersés et sans repos, de sorte qu'à partir de cette image de la solide fermeté du corporel, ils soient dispersés pour le châtement, comme la poussière d'un objet battu, et cependant non retourné dans le néant; cela, pour que le motif pénal soit maintenu, mais que, abattus dans une terre desséchée, poussiéreuse et sans consistance, ils soient jetés dehors pour subir leur peine dans une mobilité de dérision. De cette peine, le même Prophète se souvient, dans un autre endroit, lorsqu'il dit (de la part du Seigneur): « Je les ai broyés comme la poussière livrée au vent, je les ai écrasés comme la boue des places publiques » (Ps 17, 43). C'est pourquoi un parallèle est ainsi tracé entre la béatitude et la peine. En effet, que ce ne soit aucun travail difficile pour le vent de dissiper la poussière, et que ceux qui foulent la boue des places ne s'en aperçoivent même pas, cette évidence rappelle qu'il est aisé, pour cette peine d'en-bas, de broyer et de disperser ceux que le rapport au péché a dissouts dans la boue et transformés en



poussière, pour être réduits en une substance sans solidité, comme le sont la poussière et la boue; les voici donc passés dans une nature substantiellement vouée aux supplices.

20. Parce que, par ce changement d'une substance solide à l'inconsistance de la poussière, ils ne participeront pas à ce bien qui est donné à l'homme heureux, à partir du fruit de l'arbre produit en temps opportun; aussi le Psalmiste ajoute-t-il: « C'est pourquoi, ils ne se dresseront pas debout, les impies, au jour du jugement ». Ce n'est pas une destruction sans exception qui sera déclarée pour ceux qui giseront dans la poussière, par le fait qu'ils ne se dresseront pas debout; mais, la résurrection pour le jugement leur sera refusée. Ce n'est pas, en effet, parce qu'ils ne seront pas – au sens de devoir manquer le jugement – que ferait l'économie de la peine ce qui ne subsisterait pas pour subir le châtement. Mais ils ont encore assez d'être pour subsister, puisqu'ils sont poussière. A la vérité, devenir poussière soit par l'aridité, soit pour avoir été broyé, ce n'est pas avoir perdu la nature de ce qui doit subsister, mais c'est subsister en une autre nature. Par le fait aussi qu'au jugement ils ne se dresseront pas, est prouvé que ce n'est pas à leur nature qu'ils doivent de ne pouvoir se dresser, mais au fait d'avoir perdu la disposition leur permettant de se mettre debout pour le jugement. Cette disposition nécessaire à la résurrection et au jugement doit être comprise selon ce que montre le Seigneur dans les évangiles, lorsqu'il dit: « Qui croit en moi, n'est pas jugé (condamné); mais celui qui ne croit pas est déjà jugé (condamné); et voici pourquoi: la lumière est venue en ce monde, et les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière » (Jn 3, 18-19).
21. L'énoncé de la parole du Seigneur trouble fortement à la fois l'indifférente disposition des auditeurs et l'incurie des lecteurs. Lorsqu'il dit en effet : « Qui croit en moi ne sera pas jugé », cela exclut du jugement les fidèles; et lorsqu'il dit plus loin: « Mais qui ne croit pas en moi est déjà condamné », cette parole n'admet pas au jugement les infidèles. Donc, si les croyants sont exclus et les infidèles rejetés, comment, par cette sorte de présentation du jugement, estimer convenable dans toute sa réalité cette troisième parole: « Et voici le jugement: la lumière est venue dans le monde, et les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière »? Il ne peut y avoir de place pour le jugement lorsque ni infidèles, ni fidèles, ne sont en capacité d'être jugés. A la vérité, cela apparaît ainsi aux auditeurs négligents et aux lecteurs peu perspicaces; mais en fait, la vigueur même des mots en eux-mêmes contient la qualité propre qui leur appartient et leur compréhension.
22. « Qui croit en moi ne sera pas jugé (d'un jugement de condamnation) ». Quelle nécessité en effet de juger le croyant? Le jugement se justifie pour dénouer des affaires ambiguës; et lorsque l'ambiguïté est levée, l'examen de la situation ne requiert plus de jugement. De cela il ressort que, de peur que les infidèles ne soient pas nécessairement jugés – parce que l'ambiguïté ne subsiste pas lorsqu'il s'avère qu'ils ne sont pas infidèles -, mais que le jugement soit enlevé pour les croyants et pour les non-croyants, le Seigneur ajoute un motif de jugement pour ceux qui le produisent et doivent nécessairement être jugés. En effet, il y en a quelques uns parmi les justes et les impies, qui se trouvent au milieu, mêlés aux uns et aux autres et pourtant, à leur manière propre, ni l'un ni l'autre; en cela même ils dépendent les uns des autres, ne se mêlant pas à la foi car il y a en eux quelque chose qui participe à l'infidélité, ni s'estimant devoir pactiser avec l'infidélité car ils possèdent quelque chose de la foi. Plusieurs, en effet, conservent dans l'Eglise la crainte de Dieu, quoique les agréments du siècle les attirent vers les vices mondains. Ils prient, parce qu'ils craignent. Ils pèchent, parce qu'ils le veulent bien. Ils se nomment chrétiens, parce que l'espérance de l'éternité leur est bonne. Ils agissent comme des païens, parce que leur agréable

présence leur agréée. Impies, ils ne se maintiennent pas, car pour eux le nom de Dieu est en honneur; gens pieux, ils ne le sont pas vraiment, car ce qui est du domaine de la piété, ils le jugent étranger à leurs pratiques. Il leur est nécessaire d'aimer plus ces biens étrangers par lesquels le nom qu'ils redoutent (celui de chrétien) ne peut être réel selon l'amour qu'il requiert et que dément leur peu d'empressement pour les œuvres de l'amour. D'où ce qu'a ajouté le Seigneur, après qu'il ait parlé des croyants qui n'ont pas été jugés, et des non-croyants qu'il a dit avoir été déjà jugés: « Voici en quoi consiste le jugement: la lumière est venue dans le monde, et les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière ». Pour ceux-ci, il y a bien un jugement qui déjà, dans les incroyables, est à l'œuvre, et qui, pour les croyants, n'est pas nécessaire. Pour les premiers, s'ils ont aimés les ténèbres plus que la lumière, ce n'est pas qu'ils n'aient pas aimé du tout la lumière, mais parce que leur amour se sera davantage incliné vers les ténèbres. En effet, comme il est de coutume, l'amour est une préférence par rapport à une autre chose qui pourrait aussi être aimée. De là, le jugement: tout en ayant aimé le Christ, ils lui ont préféré les ténèbres. Ils seront donc jugés, eux qui, ni comme gens pieux auraient à l'être, ni comme impies auraient dû l'être, mais d'un jugement s'effectuant à partir de leur préférence d'un amour sur l'autre.

23. Il est vrai, le Prophète (le Psalmiste) montre bien qu'il détient la raison de cette disposition évangélique, lorsqu'il dit: « C'est pourquoi, les impies ne se lèveront pas lors du jugement, ni les pécheurs au conseil des justes » (v. 5). Le jugement pour les impies ne se maintient pas, car ils sont déjà jugés. Cependant, pour les pécheurs, dont nous avons dit plus haut qu'ils devaient être distingués des impies, le conseil (l'assemblée) des justes les réfutera, car ils doivent être jugés. En effet, l'impiété les juge avant le temps, eux que le péché tient effectivement éloignés pour être jugés. C'est pourquoi, ni l'impiété qui est déjà jugée et tolérée en vue du jugement des pécheurs, ni les pécheurs qui devront être jugés, ne mériteront la dignité de figurer au conseil des justes qui seuls ne seront pas jugés.
24. D'où la différenciation procédant de cette diversité d'état: « Le Seigneur connaît le chemin des justes, et le chemin des impies se perdra » (v. 6). Les pécheurs ne vont pas au conseil des justes, car le Seigneur connaît le chemin des justes. Cependant, il ne connaît pas d'une science faite d'ignorance, mais par une condescendance qui implique connaissance. En effet, ce n'est pas cette mutation permanente des passions humaines qui est en Dieu, de telle sorte qu'il connaîtrait ou ignorerait. Le Bienheureux Apôtre Paul expose pour quelle raison nous serons connus de Dieu, lorsqu'il dit: « Si quelqu'un croit être prophète ou inspiré par l'Esprit, qu'il reconnaisse que ce que je vous écris vient de Dieu; mais si quelqu'un le méconnaît, c'est qu'il n'est pas connu » (1 Co 14, 37-38). Il montre donc que ceux-là sont connus de Dieu qui ont reconnu les choses de Dieu (les réalités révélées). Alors, devant être connus comme ils ont eux-mêmes connu, ils sont accordés à la dignité de connaître par le mérite de la religion révélée offerte à la connaissance, de sorte que ce qui est connu n'est pas compris comme un progrès venant de l'ignorant, mais venant de celui qui est connu. Aussi, le Seigneur montra-t-il de manière précise en Adam et en Abraham que les pécheurs s'ignorent, et que les fidèles se connaissent. En effet, après son péché, il est dit à Adam: « Où es-tu, Adam? » non que Dieu qui avait jusqu'ici mis Adam en Paradis ignorât où était Adam, mais tandis que Dieu l'interrogeait sur le lieu, Adam se montrait, du fait qu'il avait péché, indigne d'une connaissance de Dieu. Ainsi, pendant un temps, Abraham fut ignoré, jusqu'à ce qu'à soixante dix ans la parole de Dieu lui fut adressée, tandis que par l'oblation d'Isaac, il prouva sa fidélité au Seigneur; alors il fut reçu avec honneur dans la divine familiarité: « Maintenant, j'ai reconnu que tu crains le Seigneur ton Dieu et que tu n'as pas épargné ton fils bien-aimé à cause de moi » (Gn

22, 12). Il n'ignorait pas entièrement la foi d'Abraham qui le porta à croire en l'engendrement d'Isaac, et, pour ce motif, le considéra comme un homme juste, car, en offrant son fils, il donnait un grand témoignage de sa crainte envers Dieu. Dès lors, il était connu; dès lors, il avait été mis à l'épreuve; dès lors, il était digne, lui qui n'était plus ignoré. Ainsi, Dieu connaît et ignore, lorsqu'Adam pécheur est ignoré et qu'Abraham, le fidèle, est connu. Est digne, celui qui de Dieu est connu, lui qui n'ignore absolument rien. Le chemin des justes est donc connu de Dieu, eux qui ne seront pas jugés (pour être condamnés). Et, pour cette raison, les pécheurs qui devront être jugés, seront écartés du conseil des justes, tandis que les impies ne se lèveront pas au jugement puisque leur chemin s'est perdu; déjà, ils sont jugés par celui qui a dit: « Le Père ne juge personne; mais, tout le jugement, il l'a remis au Fils » (Jn 5, 22), notre Seigneur Jésus Christ, qui est béni dans les siècles des siècles. Amen.

## **Essai d'évaluation du *Tractatus* d'Hilaire de Poitiers**

### **sur le Psaume 1**

#### **Composition**

Les cinq premiers paragraphes sont introductifs et généraux. Ils traitent de la détermination préalable et nécessaire de la personne du locuteur (la personne qui parle), d'autant qu'elle varie au cours d'un même psaume. Pas d'a priori à ce sujet, mais il convient de mener une recherche objective et rationnelle (cf. §§1-5). Le commentaire cursif, verset par verset, commence au §6, et Hilaire parle lui-même des cinq premiers §§ comme d'un « exorde » : « Mais l'Esprit-Saint a entrepris ce très spécifique et très digne **exorde**, en tête du Psautier, afin que soit encouragée l'humaine faiblesse par l'espérance de la béatitude dans une pratique sans fard de la religion »... (Ps 1, §5).

A partir du §6, Hilaire va montrer que la clef du bonheur réside dans ce que les stoïciens appelaient la pratique de la vertu, et que lui-même nomme « une observance » (c'est à dire une pratique) que le Psaume décrit comme se résumant en cinq points: « ne pas aller au conseil des impies » (l'explication suivra aux §§7-8), « ne pas s'engager sur le chemin des pécheurs » (cf. §9), « ne pas s'asseoir sur le siège pestilentiel des moqueurs » (cf. §§10-11), ensuite « placer tout son désir d'aimer dans la Loi du Seigneur » (qui sera commenté au §12), finalement, « faire de cette Loi l'objet de sa méditation, jour et nuit ». C'est ensuite, au §13, qu'Hilaire va méditer sur le fruit de cette pratique, en rapprochant analogiquement ce « bonheur » de celui que le premier homme, demeurant soumis à Dieu, devait tirer de l'arbre de vie (cf. Gn 2-3). Toute cette réflexion occupera les §§ 14 à 18, et les derniers versets, relatifs à la position antinomique des impies, des pécheurs et des justes, face au jugement, retiendra l'exégète dans les derniers paragraphes (§§ 19-24).

## Style et méthode

Ce qui frappe, d'abord, c'est la recherche de **cohérence** dont fait preuve Hilaire tout au long de son commentaire. Cela est mis en évidence par le suivi, verset par verset, du psaume, montrant ainsi que le sens s'éclaire au fur et à mesure de la « lecture » du texte; il s'agit donc bien là comme du « porche d'entrée » du Psautier, où se lit, en filigrane, tout le drame du salut. Hilaire se veut logique (les arguments de raisons sont préférés aux arguments d'autorités, bien que l'Écriture soit souvent sollicitée). Tout en développant une exégèse allégorique, par l'exploitation de comparaisons et métaphores, il use à bon escient de l'outil rationnel. Comme il le dit à la fin du §2, il entend « discerner le sens de la Parole, en usant de la connaissance rationnelle ». Il se veut donc **cohérent**. Rappelons que ce sera ce même principe de cohérence qui guidera Grégoire de Nysse dans ses commentaires « Sur les titres des Psaumes ».

Le style proprement dit d'Hilaire est caractéristique. Il s'exprime en de longues périodes; elles sont souvent « la croix des traducteurs » et nécessitent une fragmentation pour plus d'intelligibilité et de clarté dans une lectureursive.

## Théologie

Elle est bien sûr trinitaire. Le *De Trinitate* a déjà été écrit et publié à l'époque de la rédaction des *Tractatus in Psalmos*. Les §§ 4et5 en apportent une intéressante illustration. La Christologie est affinée, sans avoir encore la précision chalcédonienne, mais n'allons pas trop vite; disons seulement que la théologie d'Hilaire – doctrine trinitaire et christologie – est totalement nicéenne mais ouverte, sans engouement excessif pour le "consubstantiel" (homoousios), très christocentrée, puisque les Psaumes sont lus comme « prophétiques » (cf. finale du §2).

## Vocabulaire; usage sémantique

Relevons quelques mots, chargés d'un poids théologique spécifique, qu'Hilaire emploie habituellement dans ses Traités et Commentaires. Tous ces termes trouvent leur sens véritable dans le Traité sur la Trinité (on pourra consulter l' « Index Théologique des mots latins du *De Trinitate* d'Hilaire de Poitiers », sur le site internet des Sources Chrétiennes: <[www.sources-chretiennes.mom.fr](http://www.sources-chretiennes.mom.fr)>, Publications-Projets, Index):

- *Doctrina*: c'est l'expression du discours chrétien formulant fidèlement le « dépôt » de la foi reçu des Apôtres et conservé dans et par l'Eglise.
- *Dispensation*: une simple traduction de l'*oikonomia* des Pères grecs, c'est à dire la manière dont Dieu réalise, dans l'histoire, le salut de l'homme et de l'univers.
- *Ordo*: un mot très intéressant, et difficile à traduire dans de nombreux cas. Il est synonyme de *ratio spiritualis*, de mise en ordre logique des arguments présentés, ou des formules (ici des versets psalmiques); on pourrait traduire par le néologisme « ordonnancement »; il y a bien une logique dans la présentation d'un « discours chrétien », ce qui échappe aux hérétiques.
- Il y a aussi tout le vocabulaire antithétique que l'on trouve dès l'ouverture du Psautier, et qui sera omniprésent dans la Bible: *impietas*, *impius*, auxquels s'opposent *pietas* et *pius*; *impius* distingué par Hilaire de *peccator*, et *iustus* qui qualifie celui qui cultive la vertu de religion et pratique la justice envers le prochain.
- *Mysterium* et *sacramentum* qui, depuis l'usage consacré par Tertullien, sont équivalents (cf. §1, finale, et §5, 1.4). Cependant, pour Hilaire qui, contemporanément aux *Tractatus* sur les Psaumes, écrira un « Traité des Mystères » (*De Mysteriis*), le *mysterium* de l'Écriture, c'est sa lecture au sens spirituel (allégorique ou mystique), dans sa plénitude de sens, c'est à dire se rapportant au Christ et à l'Eglise dans le lien nuptial qui les unit.
- *Voluntas*, si proche d'*amor* et de *libertas*; *intelligentia* et *ratio* qui s'entrecroisent souvent.
- Il y a aussi tout le vocabulaire du « jugement » (*retributio*, *iudicium*), si présent dans le Psautier.
- Enfin, la *prophetia*: c'est tout le Mystère de Dieu sauvant le monde, et progressivement annoncé dans l'histoire. La « prophétie » se résout en s'accomplissant dans le Mystère du Christ, le « Juste » par excellence, le « *Beatus uir* ».

### Des formules bien frappées

Nous en donnons deux, à titre d'exemple:

- « Qui sera, en fin de compte, le dispensateur (l'*oikonomos*) du fruit? Assurément, celui de qui le même Apôtre (Paul) se souvient lorsqu'il dit: 'Et il transformera notre corps de misère pour le rendre conforme à son corps de gloire' (Ph 3, 21). Il nous donnera donc ces fruits que déjà, en celui qu'il assumait et qui est signifié par l'arbre, il amena pour l'homme à sa maturité parfaite, et qu'il transvasa en absorbant notre mortalité dans la nature même de son immortalité. Ainsi sera-t-il comme cet arbre, l'homme bienheureux du psaume, lorsque lui-même sera rendu conforme à son Seigneur, dans la gloire de Dieu » (*Tract. In Ps 1*, finale §15).
- « Le mystère céleste (*caeleste sacramentum*) est ...présenté sous des formes corporelles, pour que ces réalités corporelles elles-mêmes, quoiqu'elles ne puissent pas

rendre compte – étant incorporées -, de toute la réalité, n'affaiblissent cependant pas l'intelligence spirituelle (*rationem spiritalem*) du texte du psaume » (*Tract. In Ps 1*, §17, l. 6 à 10).

## Psaume 2

1- L'autorité apostolique laisse beaucoup d'entre nous irrésolus quant à savoir si l'on doit penser que ce psaume est lié au premier pour en constituer comme la finale, ou bien si, faisant suite, il mérite davantage sa numérotation de psaume "second". En effet, dans les Actes des Apôtres, il lui est attribué le titre de "psaume premier", et c'est ainsi que, par la parole de l'Apôtre Paul, nous sommes renseignés: "Et nous, nous vous annonçons cette Bonne Nouvelle: la promesse faite à nos pères, Dieu l'a accomplie pour nous, leurs enfants, en ressuscitant Jésus, tout comme il est écrit au psaume premier: 'Tu es mon Fils; c'est moi qui aujourd'hui t'ai engendré'. Dieu l'a ressuscité d'entre les morts pour ne plus devoir retourner à la mort" (Ac 13, 32-34). Donc, devant cette autorité apostolique, on est en droit de penser qu'il a été commis une erreur de la part des scribes, de telle sorte que, dans l'ordre successif, ce psaume est nommé "second", alors qu'il est reconnu comme "premier", selon le témoignage du Docteur des nations. C'est pourquoi il nous en faut connaître la raison: pourquoi, quant à nous, il est compris comme étant "second", et que, quant à l'Apôtre, il est présenté comme étant le premier psaume.

2- En effet, aux temps intermédiaires de la Loi, à la requête du roi Ptolémée, avant que naisse homme le Fils de Dieu Premier Engendré avant les siècles, le Verbe de Dieu, soixante dix anciens traduisirent les Livres de l'A.T., de l'hébreu en grec. Avant cela cependant, un Conseil de soixante dix Docteurs (de la Loi) avaient été institués par Moïse en chaque synagogue. Bien qu'il eût couché par écrit les Paroles de l'Alliance, le même Moïse avait cependant enjoint aux soixante dix Anciens qui resteraient par la suite "Docteurs de la Loi", de traduire, séparés les uns des autres, les mystères tenus cachés de la Loi pour les rendre explicites. De plus, le Seigneur se souvient également de cet enseignement lorsqu'il dit, dans les évangiles: "Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Donc, tout ce qu'ils vous disent faites-le, et conservez-le; mais n'agissez pas selon leurs actes" (Mt 23, 2-3). Ainsi, leur enseignement demeure pour la postérité, enseignement qui, reçu de l'auteur même de la Loi, fut conservé dans cet ordre et cette numérotation pour remplir son office. C'est pourquoi, en transmettant ces livres et la science spirituelle des connaissances cachés relevant de la tradition de Moïse, ils traduisirent, en connaisseurs de la langue hébraïque, les expressions incertaines et variées, en les faisant connaître, à partir de leur propre connaissance de l'hébreu, avec toute la force des réalités exprimées par le sens idoine et sûr des mots, incitant à la compréhension des paroles selon leurs divers sens par la science du contenu de la doctrine enseignée. Il ressort de cela que ceux qui ont traduit par la suite, interprétant de diverses manières (le sens du texte), furent la cause de beaucoup d'égarement pour les nations païennes (*gentibus*), tandis que les éléments normatifs de cet enseignement caché de

la tradition restaient ignorés du fait de l'obscurité de la langue hébraïque. Nous en apporterons un seul exemple duquel d'autres du même genre pourront se déduire; ils deviendront ainsi accessibles à l'entendement. *Bereshit* (Hilaire transcrit: *Bresith*) est un mot hébreu; il peut avoir trois significations, à savoir "au commencement" (*in principio*), "en tête" (*in capite*), et "dans le Fils" (*in filio*). Mais les Soixante dix traducteurs ont choisi "au commencement", les autres sens se transmettant çà et là. Du fait de cette obscurité de sens équivoques, une confusion s'est établie en toute traduction.

3- Mais l'autorité authentifiée de ces soixante dix interprètes (traducteurs) demeure du fait qu'ils réalisèrent d'abord leur traduction (de l'hébreu en grec) avant l'avènement corporel du Seigneur, et que nulle flatterie dans l'interprétation n'est pratiquée en référence au temps, l'époque de l'interprétation lui étant largement antérieure. D'où ce fait que les princes et docteurs de la synagogue, hormis leur science de la Loi dont ils furent rendus parfaits par Moïse qui leur transmit un enseignement plus secret, n'ont pas pu être les arbitres d'une interprétation qui n'aurait pu être approuvée, eux qui, très assurés et très fiables, étaient les garants de l'enseignement doctrinal. Faisant donc passer ces psaumes en d'autres livres, ils les ont ramenés sous une numérotation, les remirent en ordre, repérèrent les pauses (*diapsalma*); ces psaumes qui, tous, pendant qu'ils furent en la possession des hébreux, avaient été amalgamés confusément, et le sont encore. Donc, leurs traductions n'étaient pas nécessaires pour les hébreux, leur langue n'étant seulement accessible qu'aux usagers (de l'hébreu). Cependant, pour ceux qui étaient attentifs et qui s'adonnaient à la pratique religieuse par tradition, pour ceux-là, après que le Seigneur eut accompli toute la Loi par le sacrement de son incorporation (*sacramento...corporationis suae*), de sa Passion et de sa Résurrection, ces mêmes livres traduits et publiés par les LXX pour le même roi (Ptolémée Evergète), ces livres retrouvés, collationnés et fidèlement mis en accord, constituèrent, par le privilège de la doctrine enseignée et du temps (*priiilegio doctrinae et aetatis*), une autorité indissoluble.

4- Ainsi donc, le bienheureux Apôtre Paul, conformément à sa propre affirmation se disant "hébreu, fils d'hébreu", selon une perception de connaissance de foi encore hébraïque, a appelé ce psaume "premier", ne tenant pas compte de la distinction d'usage des traducteurs (LXX), ce Paul, auquel un très grand effort de prédication était demandé par les chefs de la synagogue, montrerait, à partir de l'enseignement de la Loi, que NSJC, Fils de Dieu, étant né, ayant souffert, étant ressuscité pour régner dans l'éternité, était celui que les psaumes annonçaient. C'est pourquoi, il conserva ce mode d'appellation ("psaume premier") pour que, prêchant à des hébreux, la coutume soit sauve. Mais pour nous, sur l'autorité des traducteurs, nous devons utiliser cette nouvelle disposition sans équivoque, le transfert s'étant réalisé d'une langue à l'autre par la science de l'enseignement doctrinal (*doctrinae scientia transferentum*).

5- D'autre part, l'autorité apostolique garantit maintenant une très sûre compréhension de personne, de temps, de cause. En effet, dans le Livre de leurs Actes, les Apôtres ont perçu la même chose au sujet de ce psaume; nous le redisons en empruntant leurs paroles. Il est écrit, en effet: "Ils dirent eux-mêmes: Seigneur, toi qui as fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qu'ils contiennent, toi qui par la bouche de notre père

David, ton saint serviteur, as dit: 'Pourquoi ces nations en tumulte et pourquoi les peuples ont-ils émis de vains projets? Les rois de la terre se sont présentés et les princes se sont ligués ensemble contre le Seigneur et contre son Oint! En effet, c'est un complot que, dans cette ville, Hérode et Ponce Pilate, avec les nations et le peuple d'Israël, ont formé contre ton saint Serviteur Jésus que tu avais oint pour faire tout ce que ta Main et ton Conseil avaient déterminé d'avance. Et maintenant, Seigneur, considère leurs menaces, et donne à tes serviteurs d'annoncer ta Parole (*Verbum tuum*) avec une entière assurance' " (Ac 4, 24-29). Il n'est donc pas douteux que le psaume montrerait ce que la prophétie annonçait bien avant le temps (de sa réalisation). Ainsi, tandis que s'allièrent Hérode et Ponce Pilate, les nations frémirent et méditèrent ensemble de vains projets avec les rois et leurs chefs qui se liguèrent en se mettant d'accord. En effet, par un commun accord passé entre le préteur et le tétrarque, fut confirmée par un jugement condamnant le Seigneur à souffrir sa Passion.

**6-** Certes, c'est avec exactitude que, selon la science prophétique, le caractère propre de chacune de ces paroles correspond à chaque genre et à chaque dénomination, en sorte que "les nations s'agitèrent en frémissant", d'un mouvement malhabile et d'un tremblement confus, tant et si bien que ceux qui entouraient et entendaient le Fils de Dieu sous son aspect corporel (*in corpore*), rugirent en frémissant à un point tel qu'ils lui enfoncèrent sur la tête une couronne d'épines, se moquèrent de lui l'ayant revêtu d'un vêtement de pourpre royale en lui adressant l'hommage et les salutations dues à un roi; ils lui frappèrent la tête à coups de roseaux, l'abreuèrent de vinaigre et de fiel, lui ouvrir le côté de leur lance. La cohorte des soldats qui était soumise à Pilate agit ainsi sous l'effet d'un frémissement de colère sans retenue.

**7-** Tandis que "les peuples méditaient de vains projets", c'est à dire vainement tournés par la méditation vers de vains enseignements sur Dieu, alors que, par la méditation de la Loi, ils étaient incapables à comprendre celui qui était annoncé par la Loi. En effet, cela étant, alors qu'à partir de la Loi, par la génération selon la chair d'Abraham, non seulement le peuple de la synagogue abondait en nombre, mais il abondait aussi à partir de beaucoup d'autres peuples. Dans l'unique Israël, par ce nom de peuple, la diversité des nations était contenue.

C'est cela qui était écrit dans le Livre des Actes: "Or, il y avait à Jérusalem des juifs, hommes craignant Dieu, venus de toutes les nations qui sont sous le ciel" (Ac 2, 5). C'est pourquoi, ces peuples là, ainsi désignés, qui "méditaient de vains projets, se trouvent, à partir de beaucoup de nations, rassemblés en un seul peuple.

**8-** "Les rois de la terre se dressent " aussi, à savoir Pilate et Hérode - nous devons comprendre qu'ils représentent les rois de la terre ; l'un et l'autre offrait le devoir de sa présence par l'obligation du respect dû aux lois qu'ils présidaient. Cependant, ceux-ci complotaient contre le Seigneur en s'appuyant sur de multiples groupuscules mus par une inspiration impie et opposée à la religion. Ces princes se réunirent ensemble et fréquemment, "en plein accord", dans la maison de Caïphe avec tous les princes des prêtres réunis. Ensuite sont nommés "les rois de la terre": Hérode le Tétrarque et Pilate le Préteur, car pour le respect du droit de l'empereur terrestre, ils "se dressèrent" pour rendre justice. D'autres, cependant, qui se rassemblèrent en se mettant d'accord, ne sont ni "rois de la terre", ni "princes des prêtres", car, ni les préteurs romains, ni les tétrarques qui leur étaient subordonnés, ne possédaient pour eux-mêmes le droit de régner; déjà les "princes des prêtres" ne méritaient plus d'être



appelés tels, car ils s'étaient montrés impies contre Dieu et contre le Seigneur dans l'exercice même de leur sacerdoce.

**9-** Il n'y a là aucune équivoque: c'est bien, selon l'autorité apostolique, à partir de la personne même de Dieu le Père que ce psaume a été entrepris. En effet, lorsque les fidèles se sont exprimés en disant: "Toi qui par la bouche de notre père David, ton saint serviteur, as dit"... Pour cela, en vue de comprendre qu'il y a là un changement de personne, une pause (*diapsalma*) a été placée dans le texte à cet endroit par les traducteurs (LXX), bien que dans les livres hébreux, elle ne soit pas maintenue. Donc, le changement de personne doit être compris comme concernant la personne des apôtres qui disent: "Rompons leurs liens et rejetons loin de nous leur joug". Il va de soi que ce que les fidèles réunis avec les apôtres dénoncent, ce sont ceux qu'ils exècrent. Ce sont donc ceux qui "frémirent et qui ont médité de vains projets"; ces liens, ils les rompent et ce joug, ils le rejettent. Pas d'équivoque dans le fait que ne diffèrent pas le rejet du joug et la brisure des liens; l'un et l'autre convient à ce que de l'un et de l'autre nous avons dit plus haut à propos du genre et de l'appellation, de sorte qu'ils rompent les liens des nations païennes, mais aussi qu'ils rejettent le joug des peuples; car les nations païennes sont ligaturées par les liens de leurs péchés desquels elles ne peuvent se défaire dans l'infidélité, selon ce qui nous est dit au Livre des Proverbes: "Le pécheur sera retenu par les liens de son péché" (Pr 5, 22). En vérité, les juifs sont écrasés aussi par le joug de la Loi, ce que les apôtres écartent d'eux-mêmes. L'Apôtre Pierre le dit: "Maintenant donc, pourquoi mettez-vous Dieu à l'épreuve en imposant sur le cou des disciples un joug que ni nos pères, ni nous-mêmes, n'avons eu la force de porter?" (Ac 15, 10). C'est donc ce joug des peuples qu'ils écartent d'eux-mêmes, car ils y furent soumis. Quant aux liens qu'ils veulent rompre, cela ne les concerne pas eux-mêmes, mais les païens. Ainsi est-il rendu compte de l'une et de l'autre parole, de telle sorte que là où les liens sont rompus, personne n'ajoute d' autre signification de son propre cru, et que là où il est dit qu'ils rejettent le joug - ce qui est à comprendre: 'nous rejetons ce joug de nous-mêmes' -, ne soient comprises d'autres choses que ce qui est dit; cela pour que ce qui est rejeté de lourd et d'intolérable soit remplacé - pour ceux-là qui y sont invités - par un joug suave et léger; qu'ils se soumettent au joug de la sanctification évangélique, et que, par la liberté qu'apporte la prédication, les liens des païens se brisent: ce que, dans le même psaume, est rappelé par les apôtres lorsqu'ils disent: "Et maintenant, Seigneur, considère leurs menaces, et donne à tes serviteurs d'annoncer ta parole avec une entière assurance" (Ac 4, 29). Ce sont là, en effet, les enseignements apostoliques (*apostolicae doctrinae*) qui brisent les lacets de toutes les infidélités peccamineuses.

**10-** Parce qu'une double personne est considérée, plus haut, lorsqu'il est dit: "Contre le Seigneur et contre son Christ", il s'en suit aussi en réalité une double signification de ceux dont le Seigneur se rit et de ceux dont il se moque. Il n'y a pas en effet à dissocier l'outrage fait à l'un et à l'autre, au Seigneur et à son Christ, ni à séparer l'honneur du culte religieux dû aux deux. En effet, ceux qui par une légitime et innée nature du Père et du Fils sont également un, le sont encore dans l'injure qui leur est adressée par celui qui méprise comme dans l'honneur révérenciel; et l'un dans l'autre ou bien est honoré, ou bien est méprisé. C'est cela même dont le Seigneur témoigne lorsqu'il dit: "Comme le Père ressuscite les morts et les vivifie, ainsi le Fils vivifie qui il veut. En effet, le Père ne juge personne, mais tout le jugement, il l'a remis au Fils, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Qui n'honore pas le Fils, n'honore pas davantage le Père qui l'a envoyé" (Jn 5, 21-23). L'honneur n'est pas

distingué, l'affront n'est pas différencié. Une égale adoration religieuse (*religio*) est attendue à l'égard des deux, et l'outrage envers l'un est un affront rendu à l'autre. Ainsi, comme le mépris atteint l'un et l'autre - puisqu'ils sont un en divinité comme en gloire -, ils sont un dans le devoir religieux qui doit leur être rendu comme dans l'honneur qui leur est dû. Dès lors, ceux qui "se sont rassemblés contre le Seigneur", se sont aussi "rassemblés contre son Christ"; et le Christ, habitant au ciel, se rit d'eux, de même que le Seigneur s'en moque.

**11-** Non que le Seigneur ne soit pas toujours dans le ciel, car il en témoigne par lui-même: "Nul n'est monté au ciel sinon celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est au ciel" (Jn 3, 13). Il n'est donc pas absent du ciel car, lorsqu'il descendra du ciel, le Fils de l'homme, demeurant et parlant dans le ciel, sera cependant celui qui dit ces mêmes paroles ici-bas. En vérité, le Fils de l'homme "descendra", mais, par la puissance de sa nature, il ne manquera pas d'être le Fils de Dieu. C'est pourquoi il "descendra", non qu'il ne soit pas ce qu'il était antérieurement lorsqu'il est né homme, ni qu'en assumant le fils de l'homme qui a été fait, le Fils de Dieu perdît de son être propre. Bien plus encore, le Fils de l'homme est le Fils de Dieu, de telle sorte que, descendant du ciel Fils de Dieu par la réalité même de sa puissance (*per uirtutis suae substantiam*), le même soit Fils de l'homme dans le ciel.

**12-** Mais, distinguant les personnes et voulant signifier que le Père qui, par son Fils, se trouve également dans le Fils de l'homme sur terre, demeurerait dans cette éternelle et bienheureuse session et reposerait sans aucune partition impliquant un quelconque déclin, le Prophète (c. à d. le Psalmiste) poursuit: "Celui qui habite dans les cieux s'en amuse et le Seigneur s'en moque", afin que celui qui se rit soit compris comme étant celui qui habite au ciel, et que le Seigneur qui se moque soit du ciel. Pas de différence cependant entre "se moquer" et "rire". L'un et l'autre en effet, selon le mouvement affectif de la volonté (*secundum uoluntatis affectum*) se réalise par le ministère de la bouche; car, selon le processus de compréhension de notre intelligence, c'est par les représentations corporelles qu'est expliqué le sens des réalités divines, afin que, par la moquerie et le rire qui atteignent ceux qui sont tournés en dérision, soient désignés ceux qui "se sont ligués contre le Seigneur et contre son Christ"; non que, dans un Dieu incorporel se rencontrât une réfutation de bouche ou un affront dont témoigne la bouche, mais pour que nous connaissions, à partir de l'usage habituel de notre nature (*ex naturae nostrae consuetudine*), à quel jugement de la divine volonté lancé contre les impies, ceux-ci s'exposeraient. Ils sont donc "moqués" et "ridicules". En effet, ceux qui avaient produit de faux témoins, qui avaient acheté le traître, qui avaient fait retomber sur lui et sur ses enfants le sang du Fils de Dieu, ceux qui avaient crié: "crucifie-le!", qui avaient adressé au Christ en croix ces paroles: "Descends de la croix si tu es le Fils de Dieu", qui avaient scellé le sépulcre, ceux qui avaient acheté le silence des soldats concernant la résurrection et la légende du vol du corps, tous ceux-là auront conduit en pure perte un tel labeur d'impiété. Il est Dieu celui qu'ils fixèrent à la croix. Il est éternel celui dont ils scellèrent le sépulcre. L'impiété est ridicule tant qu'elle s'efforce d'établir comme légal ce qui est illicite; tant qu'elle recherche ce qui est défendu, tant qu'elle congédie ce qu'elle avait espéré tenir, jusqu'à ce qu'elle reconnaisse que celui-là même est Dieu qu'elle condamna comme homme.

**13-** D'où l'à propos de ce qui suit: "Alors, il leur parle dans sa colère, dans sa fureur, il les épouvante". En effet, après que, ressuscitant comme Dieu d'entre les morts, lui

sur qui la mort était tombée du fait de la forme du corps qu'il avait assumée, la témérité de la stérile impiété est raillée, et Dieu parle avec indignation à ceux dont il s'était moqué; il les "épouvante". Avant que nous ne montrions que cette parole de colère existe et que cette perturbation indignée se manifeste, il convient que lecteurs et auditeurs soient avertis, de peur qu'ils ne croient qu'en Dieu se présentent des mouvements passionnés et des motions troublantes. Rien, en effet ne survient dans cette éternelle et parfaite nature qui ne soit celui qui est ainsi, de telle sorte que ce qu'est cette nature - sa manière d'être telle -, soit de toujours, et qu'on ne pense pas que quelquefois elle puisse ne pas être la même mais être quelque chose d'autre que ce qu'elle est depuis toujours. Les causes terrestres et imparfaites possèdent cela même qui leur est propre: elles sont sujettes au changement par mutation de nature lorsque l'affliction perturbe l'allégresse, la colère l'égalité d'humeur, l'offense la bienveillance, l'envie l'égalité, l'inquiétude la sécurité; et, par ces mouvements de nature, nous sommes autres que ce que nous étions hier, lorsqu'un autre mouvement de désir trouble notre état présent et se glisse dans la capacité affective de notre esprit par suite de notre inconstance et de notre faiblesse. Alors, un retournement imprévu nous transforme de ce que nous étions en ce que nous sommes devenus. Cependant, Dieu qui est bienheureux et parfait n'a pas besoin d'accroissement, lui auquel rien ne manque: un changement ne peut faire de lui un nouvel être, lui qui, comme Principe, ignore le changement. Lui-même est qui il est, ce qu'il est, et non d'ailleurs que de lui-même. Il est en lui-même, avec lui-même, de soi, sien pour soi, et lui-même. Etant toute chose pour soi-même, il se passe de tout changement vers un état neuf. Il n'a rien conservé d'autre que ce qui en lui peut advenir, du fait même que lui-même est tout entier le tout pour soi-même.

**14-** Toutes les créatures célestes et invisibles, la création des êtres spirituels et corporels proviennent donc de cette excellente et bienveillante béatitude qui nous vient par Notre Seigneur Jésus Christ, non pas qu'à partir de ces créatures il partagerait leur origine pour acquérir à son endroit quelque progrès. En effet, il ne manque pas pour lui-même de quelque chose qu'il attribua (à d'autres êtres) ou ce par quoi il fait progresser ce dont il est l'auteur. Cependant, elles lui sont extérieures les choses qui apportent un progrès parce que celles qui portent remède à la disette viennent d'autrui. Dieu donc, de qui tout ce qui existe provient, ne manque d'aucun des biens dont il est le munificent dispensateur. En vérité, il a créé toute chose pour l'accroissement de ces réalités qui enfantent un progrès. Et, parce qu'il serait trop long de commencer à parler des êtres célestes et invisibles, nous traiterons, à partir de nos propres réflexions, de ceux vers lesquels le psaume oriente la prophétie.

**15-** Dieu forma l'homme, non que par son office il comblât un manque en quelque chose, mais, parce qu'il est bon, il le créa participant de sa béatitude et, animal rationnel, il le perfectionna par la vie et la sensation pour qu'il puisse bénéficier des largesses de son éternité. Cela se comprend parfaitement à partir des oracles eux-mêmes. Il est dit en effet: "Et maintenant Israël, qu'est-ce que el Seigneur ton Dieu exige de toi, sinon de craindre le Seigneur ton Dieu, de marcher dans toutes ses voies, de l'aimer, de servir le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur et de toute ton âme, d'observer les commandements du Seigneur ton Dieu et ses ordonnances que je te prescris, pour que tu en tires du bonheur?" (Dt 10, 12-13). Dieu ne nous demande nulle autre chose que l'obéissance de la foi, dans l'innocence et la pratique du culte à lui rendre (*religionis obsequium*). Il exige d'être aimé de nous, non pas, assurément, qu'il perçoive lui-même quelque fruit de notre amour envers lui - qui est d'ailleurs

suscité par lui -, mais bien plus par l'amour même qu'il a envers nous qui nous fera l'aimer, lui, dans le futur. En effet, il attend d'être aimé et nous en fait un devoir d'obéissance à son égard, pour cette raison que nous puissions en tirer du bonheur, et que nous soyons juges sur le mérite de notre amour envers lui et de notre obéissance, sous l'effet du don de sa très digne béatitude et de sa bonté. Cependant, l'usage de la bonté, comme la splendeur du soleil, comme la lumière du feu, comme l'odeur du suc, ne profite pas à celui qui offre mais à celui en jouit (*non praebenti proficit, sed utenti*). Donc, ce que nous sommes, est le produit de notre croissance dans l'amour plutôt que celle de celui qui nous a établi dans ce que nous sommes, car, ne nous jalosant pas de ces biens qui en lui sont éternels, Dieu accepte pleinement l'usage, partagé avec nous, de sa bienheureuse bonté.

**16-** Mais celui qui est parfaitement bon s'est servi de sa bonté et de sa béatitude à notre égard non sans raison, ni sans un mode approprié. En effet, il a confié à chacun sa liberté de vie et de pensée, ne laissant pas clouée à la nécessité l'une ou l'autre (vie ou pensée) de telle sorte qu'une loi forcerait chacun, de par sa nature, à être bon ou mauvais; mais celui qui nous créait par la bienveillance de sa béatitude effectivement propre à servir, constitua pour nous la capacité de croître dans l'être vers la participation à la béatitude, par le mérite d'une vie innocente et honnête. Mais de quoi la nécessité d'une bonté d'honneur et de profit serait-elle méritante, alors qu'une certaine force qui nous est conjointe serait inefficace pour s'opposer à la naissance des maux? Donc, la bonté octroyée à la volonté est qu'une volonté de bien acquerrait pour soi une récompense et serait pour nous une croissance dans cette béatitude éternelle et sa jouissance basée sur le mérite de chacun, et non pas une nécessité confondue avec la loi (*necessitas indiscreta per legem*). Ainsi, quand Dieu attire quelqu'un de nous à la volonté de faire le bien (*ad uoluntatem bonitatis*) - c'est à dire à vivre bien et honnêtement dans l'espérance de devenir digne de jouir de sa bonté -, il y joint cependant à la bonté dont on se serait détourné ou que l'on aurait méprisée, une peine, afin que, tandis qu'il reste pour nous la liberté de mériter cette bonté puisque la nécessité de nature ne possède pas de mérite, la terreur de la peine entrevue rendrait plus évidente au contraire la liberté elle-même offerte au quotidien. Ainsi, la liberté est accordée à la fois par la raison de l'homme équitable et juste en vue du mérite de la récompense, et par la bonté de Dieu; le droit à la liberté est resserré dans la crainte d'une disposition établie, en sorte que l'espérance exhorterait au mérite de vouloir le bien et persuaderait, à cause de la peine du châtement envisagé, de ne pas vouloir le mal.

**17-** C'est pourquoi il semble que, pour ceux à qui, dans l'usage libre de leur volonté, la malice plaît davantage, le châtement se manifeste comme colère de Dieu, non parce que cette immuable et tranquille nature de Dieu s'échaufferait sous l'effet d'un mouvement de violence furieuse, mais du fait que celui qui, sous la condition de la peine demeure dans la peine, perçoive pour lui-même que l'auteur de cette condition est lui-même irrité. En effet, on estime que la peine de celui qui souffre est colère de celui qui juge. Ainsi, Dieu est irrité lorsque, par la douleur éprouvée de la peine, ceux qui sont punis ressentent en eux l'effet de la colère du jugement, colère qui se produit non par un changement de nature d'une clémence devenue furieuse et qui se

transforme en colère, mais d'une colère qui se doit de punir par la constitution même de la peine. Cette condition de la peine est nommée colère. Cela est indiqué dans l'Evangile lorsque Jean dit: "Engeance de vipères; qui vous a montré à fuir la colère prochaine?" (Mt 3, 7). En effet, alors que la dette qu'ils encouraient par leur impiété leur imposait d'être punis - c'est la condition même de la peine -, ils fuyaient cette colère future par la confession pénitentielle. L'Apôtre aussi se souvient de cette colère lorsqu'il dit: "Si en effet, lorsque nous étions encore pécheurs, le Christ est mort pour nous, combien plus, maintenant, justifiés par son sang, serons-nous par lui libérés de la colère" (Rm 5, 10). Il montre ainsi - c'est évident - que la colère c'est la peine d'une condition qui demeure encore.

**18-** C'est pourquoi le Dieu susceptible d'être changé, ne se prête pas à un changement en autre chose ou à partir d'un autre pour être lui-même transmuté en une nature incertaine et inconstante. Non, il demeure comme il est celui qui dira: "Je suis qui je suis; je ne change pas" (Mt 3, 6). Bienheureuse cette bonté parfaite d'une puissance éternelle qui ne souffre pas le retournement (*non patitur conversionem*) et n'est pas changé par un autre en autre chose par un mouvement d'inspiration accidentelle. Cela, le prophète (le psalmiste) en témoigne de même lorsque, parlant sous la motion de l'Esprit-Saint, il dit: "Dieu est un juste juge, fort et magnanime. Pourquoi est-il courroucé chaque jour? Si l'on ne revient pas, il aigüise son glaive; il tend son arc et le tient prêt. En lui-même il prépare des engins de mort, il rend ses flèches incendiaires" (Ps 7, 12-14). Ce n'est donc pas pour se mettre en colère que le Seigneur magnanime se transforme, mais le puissant juge a décidé de la peine en vue de la faute. En effet, ce n'est pas envers ceux qui se convertissent qu'il aigüise son glaive et tend son arc, qu'il prépare des engins de mort et rend ses flèches incendiaires" (*ibid.* vv. 13-14). Cependant cette confection de flèches incendiaires n'est pas provoquée par une soudaine explosion de colère imprévue qui se serait allumée sous la poussée d'un désir subit de vengeance, mais pour réaliser le passage par le feu de ceux qui se maintiennent dans une volonté impénitente se constituant eux-mêmes comme devant être purifiés par le feu. Et pour ceux qui ne se convertissent pas, le glaive du Seigneur est aigüisé, non que, sous l'effet d'un changement le portant à la colère, il se déclarerait contre chacun en particulier - celui qui est magnanime ne peut être en colère chaque jour -, mais parce qu'il a décidé le jugement, son glaive est déjà prêt du fait de la constitution de la peine. Cependant, les mystères spirituels eux-mêmes du jugement pénal sont évoqués par le glaive, l'arc et les flèches qui, parce qu'elles ont été préparées pour incendier, n'ont pas été préparées à partir d'un mouvement de colère temporaire, mais, par l'uniformité très égale de sa bonté, Dieu a modéré l'usage de ces flèches prévues par la constitution très modérée du décret. Il ne s'agit pas d'une sévérité cachée et inconnue hors de cette constitution qui n'est pas faite pour durer, ni d'une terreur divine préannoncée à l'encontre de ceux qui ont été dénoncé, mais il s'agit de cette sentence même qui, quoique constituée, doit être cependant retardée sous l'effet d'un long ajournement concernant la pénitence due au péché.

**19-** C'est pourquoi, après que les peuples aient frémi, que les rois se soient présentés, après que les peuples aient mûri de vains projets et se soient réunis contre le Seigneur et contre son Christ, après qu'ils aient été aussi moqués et ridiculisés, notre texte poursuit: "Alors il (le Seigneur) leur parle en sa colère et dans sa fureur, il les épouvante" (Ps 2, 5). Mais le Seigneur a toujours l'habitude de parler de cette manière "dans sa colère". Nous en donnerons un seul exemple très puissant qui

illustre la doctrine prophétique, lorsqu'Isaïe annonce: "Ecoutez la parole du Seigneur, Princes de Sodome. Soyez attentifs à la parole de Dieu, peuples de Gomorrhe. Que me font à moi la multitude de vos sacrifices, dit le Seigneur ? Je suis rassasié. Les holocaustes de béliers, la graisse des veaux gras, le sang des taureaux, des agneaux et des boucs, je n'en veux pas! Quand vous venez pour paraître - qui vous a demandé en effet ces œuvres de vos mains? -, pour fouler mes parvis, pour mettre tout cela devant moi. Si vous continuez à m'apporter des oblations, cela est vanité; l'encens est pour moi une abomination. Néoméniés, sabbats, convocations... Je ne peux endurer vos jeûnes et vos festivités. Vos néoméniés et vos solennités, mon âme les déteste. Ce que vous faites-là pour moi m'est désagréable et d'un poids encombrant; je suis fatigué de le supporter. Quand vous étendez les mains, je ferme les yeux devant vous; vous avez beau multiplier la prière, je n'écoute pas. Vos mains sont pleines de sang" (Is 1, 10-15). Il est vrai que sous cette véhémence pleine de colère, la magnanime parenté d'Abraham est appelée "Princes de Sodome"; Israël, l'élu auquel est destiné l'héritage, est dit "peuple de Gomorrhe"; les victimes offertes sont dites irrecevables, les solennités abominables, les jeûnes portant au dégoût et à la lassitude, les yeux portés à se détourner des modes d'invocation, les oreilles à se fermer à la supplication des priants, car "leurs mains sont pleines de sang". Y a-t-il plus grand poids que cette menace? Quoi de plus sévère? Mais voyons de quelle manière Dieu parle dans sa colère.

**20-** Après ce qui vient d'être dit, voilà ce qui suit: "Vos mains sont pleines de sang. Lavez-vous, purifiez-vous, ôtez de mes yeux la méchanceté de vos âmes. Apprenez à faire le bien, recherchez la justice, libérez l'opprimé, rendez justice à l'orphelin, à la veuve, et puis venez et plaidez, dit le Seigneur; et quand vos péchés seraient comme l'écarlate, je les blanchirai comme neige; s'ils ont été rouges comme la pourpre, je les rendrai blanc comme la laine. Si vous le voulez et si vous m'écoutez, vous mangerez les bons produits de la terre. Si vous ne voulez pas, et si vous ne m'écoutez pas, le glaive, lui, vous mangera. La bouche du Seigneur a parlé" (Is 1, 15-20). La bienveillance fait suite à l'effroi. Pour ceux auxquels la punition de la faute est réservée, la bienheureuse confession de la conscience pénitente (*paenitentis conscientiae beata confessio*) leur reste encore offerte. En effet, Dieu ne rend pas aussitôt impossible par l'effet de sa colère le retour de quelqu'un, mais il parle, et la peine est encore dissimulée; ce n'est qu'alors seulement, qu'irrité, il confond (le pécheur qui ne revient pas). Car ceux qui étaient comme l'écarlate et la pourpre, ayant perdu leur teint naturel par leurs mains surabondamment maculées de sang, ceux-là retrouveront la blancheur de la neige et prendront la robe des bienheureux vêtus de blanc. En vérité, cela se trouve conjecturé avec audace dans l'A.T. Et nous voyons encore, dans le N.T. , qu'une telle colère de Dieu doit être comprise comme devant sauver (*Dei ira talis esse intellegatur ut saluet*).

**21-** En effet, à ceux que Jean (Baptiste) impute à crime d'être une "race de vipères" du fait de la malice qu'ils recèlent en eux et qui leur vient de l'impiété de leurs pères, il leur est ainsi parlé afin que, avertis, ils se tournent vers le salut: "Produisez donc un digne fruit de repentir" (Mt 3, 8). Le Seigneur dit aussi lui-même: "Venez à moi vous tous qui peinez sous le fardeau, et moi, je vous soulagerai" (Mt 11, 28). Cependant, à ceux qui "frémissent" contre lui, non seulement lors de sa Passion mais encore après sa Passion, qui, sans s'en tenir à "se liguier ensemble", aspirent à la persécution de l'Eglise, à la fuite des Apôtres, au massacre des martyrs, Dieu, irrité, leur parle ainsi: "Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?" Et Saul de lui dire: "Qui es-tu, Seigneur?"

Et le Seigneur de répondre: "Je suis Jésus de Nazareth, celui que tu persécutes" (cf. Ac 9, 4-6). Et lui, tremblant et effrayé de ce qui venait de lui arriver, dit alors: "Seigneur, que veux-tu que je fasse?" Ainsi, le Seigneur parle-t-il de la sorte, et, dans son irritation, il "trouble" profondément Saul, afin que, à ceux-là même dont la peine est décidée en raison du déshonneur de leur impiété, la crainte et l'effroi servent d'avertissement pour devoir y mettre fin.

**22-** Mais le Prophète (le Psalmiste) n'a pas passé sous silence cette prédication essentielle et largement répandue (dans l'Écriture); il s'est fait un devoir de parler de colère et d'irritation de Dieu dans le dessein d'une remise en cause. En effet, après avoir dit: "Alors, il leur parle en sa colère, dans sa fureur il les épouvante", il ajoute pour montrer de qui vient cette parole de colère et que ce trouble est par lui enfanté: "Mais moi, j'ai été sacré Roi par Lui, sur Sion sa montagne sainte, annonçant son décret; le Seigneur m'a dit: "Tu es mon Fils, moi, aujourd'hui, je t'ai engendré. Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage, et pour ta possession, les confins de la terre. Tu les régiras avec un sceptre de fer et comme vase de potier, tu les fracasseras" (Ps 2, 6-9). Parlant en étant courroucé et jetant l'effroi par son indignation même, le Prophète tempère néanmoins la manière dont Dieu se met en colère et parle irrité. En effet, d'une part il ne dissimule pas la colère de cette surabondante puissance; d'autre part, il n'outrepasse pas sa bonté, faisant passer devant elle l'effroi afin que la crainte que Dieu inspire ainsi nous dise de revenir à la piété envers celui dont la puissance était prouvée. "Frémissants", ils sont donc "épouvantés", et vaines se révèlent leurs méditations projetées dès lors qu'ils reconnaissent le Roi, qu'ils entendent le Fils de Dieu, qu'ils le savent possesseur des extrémités de la terre et héritier des nations, lorsqu'ils reconnaissent en lui le droit de devoir régner avec un sceptre de fer et comprennent qu'il peut fracasser les peuples à la manière dont on brise facilement des vases d'argile. Ainsi, irrité, il parle; indigné, il fait trembler, ne châtiant pas l'impiété commise, mais troublant l'impénitent par l'évocation de l'effroi de sa puissance pour l'amener à la confession de pénitence.

**23-** D'autre part, bien que par l'esprit de prophétie les hauts faits soient conservés à la mémoire, parce qu'il est habituel que Dieu selon une providence non feinte des événements qui doivent être conservés entende signifier les événements futurs en considération des événements passés, il peut être parfaitement compris que toutes ces choses aient été dites en référence à la personne de l'Unique Engendré (*Vnigenitus*), le Fils de Dieu, notre Seigneur Jésus Christ, et que la plus grande infidélité consisterait à donner à ces événements le sens hésitant d'une opinion équivoque, même s'il est montré par les évangiles et les enseignements des Apôtres (au Livre des Actes), que ces faits qui devaient être conservés et prêchés, n'avaient pas été prophétisés antérieurement, alors qu'une faute d'interprétation - et non la moindre - se levait surtout chez les ignorants et les simples à propos de ce qui est dit: "Moi, aujourd'hui, je t'ai engendré". En effet, puisque l'Unique Engendré Fils de Dieu demeure avant les temps, il ne convient pas et cela ne concorde pas avec les Écritures de comprendre cette parole comme s'il devait être engendré en un jour du temps, vu que chaque jour se trouve placé dans le temps. Car les temps, selon la connaissance prescrite pour nous par Moïse, sont mesurés par leur mouvement et leur cours depuis l'origine des siècles en référence à une loi établie puisqu'ils sont divisés en moments, heures, mois, années qui, par succession, reviennent sans cesse - et le temps est institué à partir du temps - : le mutuel relai des temps engendre et clôt tous les temps. A cause de cela, le jour est dans le temps, jour par lequel le temps universel ébauché

cesse, et cessant, il commence à nouveau. A la vérité, l'Unique Engendré, le fils de Dieu, comme Verbe de Dieu, est ainsi le Dieu-Verbe; non pas comme dépendant du temps, mais avant le temps; non pas en quelque chose, mais avant toute chose. En effet, il était lorsque les temps ont été faits, vu que c'est lui qui les fera. Il était donc toujours, sans discontinuité. Car il n'est pas défini dans le temps et n'est pas soumis au nombre; mais par lui, origine de tous les êtres, toute chose peut être dite "exister". Lui-même, par l'origine de son infinie éternité, comme engendré depuis l'éternité, continue d'être. Ainsi donc, les paroles prophétiques qui disent: "Moi, aujourd'hui, je t'ai engendré", peuvent être saisies - l'autorité évangélique et apostolique nous étant offerte - pour que nous comprenions ces paroles ou bien venant du prophète en vue de l'Apôtre, ou bien de l'Apôtre venant du prophète. Mais c'est la même règle (*ordo*) qui doit être tenue: celle des écrits évangéliques. C'est la règle d'interprétation du psaume.

**24-** Il y a donc d'abord ceci: "Mais moi, j'ai été sacré roi par lui, sur Sion, sa sainte montagne". Et je ne pense pas qu'il soit sage de contester que le Christ soit roi, puisque le larron confesse ce fait du Christ Roi lors de la Passion et de la croix: "Souviens-toi de moi, Seigneur, lorsque tu viendras comme Roi" (*in regnum tuum*; Lc 23, 42). Mais la confession du larron déclarant publiquement que le Christ est Roi ne serait pas un fondement demandant: suffisant. Les Mages, qui viendront l'adorer, l'attestent encore lorsqu'ils interrogent: "Où se trouve le Roi des juifs, celui qui vient de naître?" (Mt 2, 2). En témoigne aussi Pilate, interrogeant Jésus: "Tu es le Roi des juifs?" (Mt 27, 11). Le Seigneur le déclare lui-même en répondant: "Tu l'as dit" (*ibid.*). Interrogé, il ne nie pas qu'il est roi, pas plus qu'il ne nie être glorifié en devant être humilié jusqu'à la mort. Comme la confession n'existe pas sans une réponse à la question posée, de même, sans dévoiler qu'il est le fondateur de son état royal, il ne refuse pas de dire la vérité à celui qui l'interroge.

**25-** Mais il ne suffit pas d'avoir répondu qu'il est Roi; il nous faut encore entendre une réponse à cela: quel est donc celui-ci qui est roi? Le Grand-Prêtre interroge Jésus sous le sceau du serment, disant: "Je t'adjure par le Dieu vivant de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu" (Mt 26, 63). Jésus lui dit: "Tu l'as dit" (*ibid.* v.64). Une fois encore, l'interrogation n'est pas rejetée, mais l'abus de paroles et la glorification de soi dans une proclamation spontanée est évitée. Pour autant, la vérité recherchée n'est pas niée. Ainsi, la réserve dans l'humilité et la confession de la vérité sont associées pour que soit réalisé et le devoir de répondre, et la prise de connaissance à partir du questionnement. Mais est attendu celui qui apportera enfin un accroissement à cette réponse: que le Christ est le Fils de Dieu. Assurément, ce qui suit va le dire: "Tu l'as dit? En vérité je vous le dis, désormais vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la Puissance et venant sur les nuées du ciel" (Mt 26, 64; cf. Dn 7, 13). Celui qui est le Fils de l'homme, c'est lui-même qui est le Fils de Dieu: la noblesse de la nature (divine) ne dépérit pas dans l'assomption du Fils de l'homme. Ce n'est pas en effet pour cette raison qu'il n'est pas le Fils de Dieu pour être le Fils de l'homme. Ce n'est pas en effet avec la descente de la divinité que se réalise un accroissement d'humilité, ni par l'union conjointe à la faiblesse qu'est enlevé l'affront fait à la Puissance, car lorsque la faiblesse est reçue avec honneur, elle est gratifiée de puissance. Car le Fils de l'homme qui s'est assis à la droite de Dieu est contemplé "venant sur les nuées du ciel". Par cette parole, la prophétie est consommée, elle par qui il est dit: "Le Seigneur (Dieu) a dit à mon Seigneur (le Messie): Siège à ma droite jusqu'à ce que je place tes ennemis comme un escabeau sous tes pieds" (Ps 109, 1).



**26-** Donc, ce Roi constitué tel sur la sainte montagne de Dieu, annonce par avance ce que le Seigneur lui attribuera, non pas assurément sur cette montagne d'une cité ruinée - à savoir cette Jérusalem pleurée par beaucoup, homicide et parricide - , mais Roi de cette Jérusalem céleste (cf. Ga 4, 26; Mt 5, 35), qui est notre mère: la cité du grand roi (cf. Ps 47, 3) dont - comme je le pense - ceux qui se relèvent après le passage par la Passion du Seigneur l'habitent aujourd'hui. C'est pourquoi, l'ordre du Seigneur annonce que ce Roi sera constitué tel pour que, lorsqu'il viendra sur les nées du ciel, ceux qui frémissaient et se rassemblaient ensemble contre lui, se souviennent, et pour que, par la connaissance du divin avènement, ils se repentent, troublés et confondus au sujet de l'outrage imposé à ce corps d'humilité dont ils se seront moqués.

**27-** Cependant, l'enseignement évangélique de la prophétie maintient sa règle d'interprétation (*tenet...ordinem prophetiae euangelica doctrina*). En effet, dans cet écrit prophétique l'un et l'autre rapport (*ratio*) est contenu, à savoir la raison de ce qui est dit ici: "Mais moi, je suis constitué roi par lui, sur Sion, sa sainte montagne; j'annonce son décret. Le Seigneur m'a dit: 'Tu es mon Fils, moi aujourd'hui, je t'ai engendré' " (Ps 2, 6-7). Car, quand il dit: "Désormais vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la Puissance" (Mt, 26, 24), c'est le temps où le Fils de l'homme - qui est le Christ et le Fils de Dieu - montre qu'il était digne de la session à la droite de Dieu, en sorte que celui qui était auparavant Fils de Dieu était aussi Fils de l'homme; ce qui le constitue alors Fils de l'homme est en vue d'atteindre la perfection de Fils de Dieu, c'est à dire qu'il serait engendré pour reprendre la gloire de son éternité et en communiquer la bienveillance à son corps par la puissance de la résurrection, gloire que, dans son corps, il redemandait à son Père . En effet, celui qui était dans la forme de Dieu (Ph 2, 6), recevrait la forme d'esclave. Il la redemande avec chaleur cete gloire de Dieu pour cette forme d'esclave alors assumée et dans laquelle il demeurait: "Père glorifie-moi auprès de toi, de cette gloire que j'avais auprès de toi avant que le monde fût" (Jn 17, 5). Il ne demande pas une nouveauté; il ne désire pas quelque chose d'étranger à son être: être tel, c'est ainsi qu'il fut, et c'est ce qu'il demande; mais demander dans la prière d'être ce qu'il était auparavant, c'est demander d'être enfanté à ce qui fut sien. C'est qu'il n'était pas alors tout entier le même, et c'est pour qu'il le fût qu'il priait. Mais ce qu'il demandait c'était bien de devenir tout entier ce qu'il avait été, non pas autre chose. Et comme il devient ce qu'il fut, et que ce qu'il n'était pas est futur, il naissait à ce qu'il avait été et à ce que tout entier il n'était pas, né en une sorte de nouveau commencement. C'est donc cela le jour de sa résurrection, jour où il devait assumer la gloire par laquelle il naîtrait à ce qu'il était avant le temps. Mais naissant à ce qu'il fut avant le temps, ce qui est né dans le temps est néanmoins ce qu'il n'était pas. C'est pourquoi le Fils de l'homme devait être vu désormais siégeant à la droite de la Puissance (Mt 26, 64), car la nature de la chair, glorifiée après la résurrection, serait entraînée dans une croissance en gloire lorsque le Fils de l'homme, siégeant avec le Père, la corruption de la chair étant absorbée dans l'immortalité, naîtrait Fils de Dieu comme vivant désormais et ne devant plus mourir.

**28-** Cependant, le bienheureux Apôtre Paul tient cette nouvelle génération dans le temps de la naissance (du Fils de l'homme) comme distincte, et il en donne une signification subdivisée (sous deux registres sémantiques). En effet, alors qu'il avait dit au sujet de cette bienheureuse nativité nullement circonscrite ni relative au temps: "Premier-né de toute créature, car en lui toutes choses ont été créées aux cieux et sur la terre, les êtres visibles et invisibles" (Col 1, 15-16), il rappelle encore que le

Premier-né est aussi Premier-né par sa résurrection d'entre les morts, disant ensuite: "Premier-né d'entre les morts, afin qu'il ait lui-même la primauté en toutes choses" (Col 1, 18). Il est né, en effet, à ce qu'il n'était pas, tandis qu'il deviendrait ce qu'il avait été. Il est ainsi Premier-né d'entre les morts, lui qui était Premier-né de la créature (*Primogenitus creaturae*), à savoir Premier-né d'entre les morts, afin de demeurer Premier-né de la créature. Le même en effet est Premier-né d'entre les morts qui était Premier-né de la créature.

**29-** Il n'est pas autre maintenant qu'il ne fût auparavant quoiqu'il ait été lui-même autre à partir d'un autre, mais ce qu'il est d'un autre, il le fut aussi en cela même comme autre; d'où son existence antérieure et sa renaissance comme autre. Car celui qui est né de la Vierge est homme, et il était cependant alors Fils de Dieu; mais celui qui est Fils de l'homme, c'est le même qui était Fils de Dieu, né cependant de nouveau du baptême et alors Fils de Dieu, de sorte que, en sa personne même (de Fils de Dieu) et en un autre (comme Fils de l'homme), il naquît. Il est cependant écrit, que lorsqu'il remonta de l'eau (une voix se fit entendre): "Tu es mon Fils, moi, aujourd'hui, je t'ai engendré" (Lc 3, 22). Mais, selon la génération de l'homme renaissant alors, c'est aussi le même qui renaîtrait de Dieu comme Fils parfait afin qu'ainsi soit mis sur le même pied dans le baptême et le Fils de l'homme et le Fils de Dieu.

**30-** Mais en réalité, ce qui suit: "Tu es mon Fils, moi aujourd'hui je t'ai engendré", ne se rapporte pas à l'enfantement de la Vierge ni à la génération par l'ablution baptismale, mais l'autorité apostolique le met en rapport avec le 'Premier-né d'entre les morts'. En effet, dans le Livre des Actes des Apôtres, il est ainsi affirmé: "Et nous, nous vous annonçons la Bonne Nouvelle (*uobis euangelizamus*) qui est la Promesse faite à nos Pères; Dieu l'a accomplie pour nous leurs enfants: il a ressuscité Jésus. Ainsi est-il écrit au Psaume premier: 'Tu es mon Fils, moi, aujourd'hui, je t'ai engendré', lorsque Dieu l'a ressuscité d'entre les morts pour qu'il ne retourne plus à la corruption (cf. Ac 13, 32-34). Donc, selon l'Apôtre, cette voix de Dieu le Père se manifeste au jour de la Résurrection. Eh bien, nous voyons que les évangélistes enseignent aussi semblable interprétation. En effet, dans son état de ressuscité, le Seigneur utilise de semblables paroles à l'adresse des apôtres: "Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit" (Mt 28, 19). De fait, ressuscitant, toute justice lui échoit au ciel et sur terre; et par les mots 'm'est donnée', il indique qu'il avait sollicité ce qu'il a obtenu.

**31-**La suite du Psaume porte en effet: "Demande-moi, et je te donnerai les nations en héritage, et en ta possession les confins de la terre" (v. 8). Il reçoit donc en héritage les nations qu'il avait sollicité. Il le sollicite en effet lorsqu'il dit: "Père, l'heure est venue, glorifie ton Fils afin que ton Fils te glorifie. Ainsi, comme tu lui as donné pouvoir sur toute chair pour qu'à tout ce que tu lui as donné, il donne à ceux-là la vie éternelle" (Jn 17, 1-2). Et encore: "Ce n'est pas pour ceux-là seulement que je prie, mais aussi pour ceux qui, par leur parole, croiront en moi" (Jn 17, 20).

Donc, puisque c'est afin qu'il donne la vie éternelle à toute chair et que toutes les nations ayant reçu baptême et enseignement de la foi soient régénérées dans la vie, cet héritage qui est sien ce n'est pas que les nations soient remises à la domination des anges, selon le divin chant de Moïse, ni qu'elles soient réparties selon le nombre des

fils d'Israël (cf. Dt 32, 8), mais qu'elles soient reçues dans la famille du Seigneur et remises à l'ensemble des familiers de Dieu, transférées d'une manière de vivre injuste, pécheresse et perverse sous la coupe des princes régnants, dans le Règne éternel et divin. De plus, il ne s'agit pas seulement d'une portion de l'Israël du Seigneur, ni d'une étendue restreinte de son héritage en Jacob, mais de toutes les nations antérieurement divisées et réparties selon le nombre des anges, constituant maintenant un seul peuple de Dieu et cette universalité de toutes les nations dans l'unité. Cet héritage est éternel; il est celui de cet Héritier Eternel, Premier-né d'entre les morts, recevant l'héritage de tous ceux qui ressusciteront d'entre les morts.

**32-** Quant à ce qui suit: "Et pour possession tu auras les extrémités de la terre" (v.8), cela ne doit pas être considéré comme une répétition de la parole déjà dite, comme si la seule possession qui lui est donnée consistait dans les terres des habitants des nations. Il n'est pas dit en effet: "Et ta possession" s'étendra jusqu'aux extrémités de la terre, mais cette possession consistera dans "les confins de la terre" eux-mêmes. Ce qui est borné diffère de ce qui borne. Ce n'est pas la même chose d'être limité et de limiter; elle n'est pas univoque la manière de s'approprier un pouvoir et celle de le tempérer: autre la manière intérieure de recevoir, autre celle qui de l'extérieur mène les choses avec modération par une sorte de détour qui est sien et une interposition de bornes. En effet, ce n'est pas ainsi que la terre est plongée dans la profondeur, soit qu'elle s'étende en largeur, soit qu'elle s'élève en hauteur, en sorte que de toutes parts, mais différemment, elle soit entourée ou bien par un obstacle de la nature répandu autour d'elle, ou bien par un obstacle qui la met à ses pieds. En effet, l'abîme immense qui plonge ses racines dans l'étendue infinie des régions infernales la soutient, et le souffle des vents de l'atmosphère supérieure qui l'entourent la couvre de son ombre et l'investit. Mais qu'elle soit en elle-même suspendue dans l'abîme, le prophète (le psalmiste) en témoigne, disant: "Lui-même (le Seigneur Dieu) l'a fondée sur les mers et sur les fleuves l'a fixée (*super flumina praeparavit eam*; Ps 23, 2); et encore: "Le Seigneur a affermi la terre sur les eaux" (Ps 135, 6). Cette immensité répandue dans l'univers et quasi infinie, l'Écriture a l'habitude de la nommer "abîme". Ainsi, Jonas, à l'intérieur du monstre marin, dit en priant: "L'immense abîme m'a entouré de toutes parts" (Jo 2, 6). En vérité, cette immensité infinie qui, selon la spécificité du mot est entendue comme signifiée par le terme "abîme", est circonscrite par la puissance spirituelle de la divine substance, selon ce que dit l'Apôtre: "Car tout est en lui et par lui; à lui la gloire dans les siècles des siècles" (Rm 11, 36).

Nous sommes renseignés par l'Apocalypse du Bienheureux Jean sur le fait que de nombreux étrangers sont de cette région infernale et de ce vaste abîme sans fond lorsqu'il dit que nul, ni au ciel, ni sur la terre, ni sous la terre n'est reconnu digne d'ouvrir le Livre scellé (cf. Ap 5, 3-4). Assurément, il ne faut pas le comprendre comme signifiant le séjour des morts et de ceux qui sont ensevelis sur la terre - alors qu'il est montré que la troisième demeure ne se trouve pas à l'intérieur de la terre mais au-dessous de la terre et ne concerne pas ceux qui sont morts mais ceux qui vivent quelque chose en eux-mêmes de ce que l'auteur du Livre (l'Apocalypse) a désignés. Donc, lorsque la possession de la terre est donnée au Seigneur, ce n'est pas tant la terre qui lui est donnée que ceux auxquels la terre est assignée. Il reçoit les extrémités de la terre par lesquelles la terre elle-même est déterminée dans ses limites.

**33-** Le Bienheureux Apôtre Paul, par la bouche de qui le Christ s'exprime, parle du mystère plénier de cette réalité. Il expose ce mystère en disant: "Lui qui était dans la

forme de Dieu, n'a pas retenu comme une proie à ravir son égalité avec Dieu, mais il se vida de lui-même, prenant la forme de l'esclave; ayant été reconnu comme un homme en en prenant la manière d'être, il s'humilia comme homme, se faisant obéissant jusqu'à la mort et la mort de la croix. C'est pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné le nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel, sur terre, et aux enfers, et que toute langue proclame de Jésus Christ qu'il est Seigneur dans la gloire de Dieu le Père" (Ph 2, 6-11). C'est pourquoi, demeurant dans la forme de Dieu, il prit la forme de l'esclave, à savoir homme né de Dieu, et, après la mort sur la croix, il fut exalté, recevant le nom qui est au-dessus de tout nom. En Dieu, en effet, parce qu'il n'y a pas d'autre nom au-delà de Dieu, il lui fut donné ce nom, et il fut élevé auprès de celui auquel il demandait d'être ce qu'il avait été auparavant. En effet, demeurant dans la forme de Dieu, il aura revêtu la forme de l'esclave. Ensuite, recevant en possession les confins de la terre, c'est à dire que pour qu'effectivement soit réalisé qu' "au nom de Jésus tout genou fléchisse, au ciel, sur terre, et aux enfers, et que toute langue proclame que Jésus est Seigneur dans la gloire du Père" (Ph 2, 11), lui sont donnés non seulement la terre mais le ciel même et l'abîme infernal, et, par cette terre, ceux qu'elle enferme. Et "aujourd'hui engendré" dans la gloire de Dieu le Père, il est né, c'est à dire que, tout en se maintenant dans la forme de Dieu qu'il détenait auparavant, l'assomption de la forme de serviteur rendait honneur à cette forme servile en récompense de sa mort. Il se produisit donc une naissance nouvelle quoique non inusitée, lorsque, pour retrouver la gloire du Père, celui qui, à partir de la forme de Dieu était découvert dans la forme du serviteur, naîtrait "Premier-né d'entre les morts" (Col 1, 18).

**34-** Ensuite, le texte se poursuit: "Tu les broieras avec un sceptre de fer, comme vase de potier tu les fracasseras" (v.9). Beaucoup, qu'ils soient de ceux aux opinions malsaines, ou de ceux qui ignoraient la puissance et propriété spécifique des paroles divines, ont pensé que ce verset 9 du Psaume s'opposait à la bonté de Dieu, de sorte que ces nations que le Fils de Dieu avait demandées avec instance à posséder et qu'il avait reçues en héritage, voilà qu'il les régissait "avec un sceptre de fer" et les fracassait maintenant "comme vase d'argile". Ce n'est pas en effet la marque de quelqu'un de bon que de donner et de recevoir avec l'intention de ruiner; et celui qui préfère la pénitence des pécheurs à leur mort n'a pas à être jugé selon la manifestation de sa nature qui serait à faire s'il brise avec une verge de fer ceux qu'il exige qu'on lui donne en héritage.

**35-** De peur que quelque lieu de présomption impie et téméraire ne s'ouvre là, il convient d'abord de connaître les spécificités mêmes des paroles traduites dans la langue latine. En effet, ce qui se traduit pour nous: "Tu les régiras avec un sceptre de fer", ce terme "régiras" n'est pas en lui-même de teneur tyrannique et injuste, mais il indique une conduite rationnelle suscitée par un jugement de modération et d'équité, alors que la spécificité du terme grec rapporte, de la part de celui qui régite, un mouvement de l'âme plus modéré. Ce qui pour nous se lit: "Tu les régiras", se traduit pour les grecs: "Tu les feras paître", c'est à dire que tu les régiras pastoralement (*pastoraliter*), à savoir que le soin de devoir les régir procédera d'un mouvement affectueux de l'âme du pasteur. Il est lui-même le Bon Pasteur en effet, celui dont nous sommes les brebis (cf. Jn 10, 11) et pour lesquelles il a déposé sa vie. Cependant, de peur que nous n'interprétions le "sceptre de fer" dans le sens d'un droit tyrannique, le sens propre du sceptre devra être trouvé à partir du Nouveau et de l'Ancien Testament.

**36-** Le Bienheureux Paul écrivant aux Corinthiens les appelait par une exhortation appropriée et utile à la pénitence du fait de leurs nombreux péchés; il leur dit: "Que préférez-vous? Que je vienne chez vous avec des verges, ou bien avec charité et en esprit de douceur?" (1 Co 4, 21). Est-ce que l'autorité du Prétoire était donnée à Paul pour qu'il menace de verges et qu'avec une charge de lecteur il se rende présent à l'Eglise du Christ? Ce n'est absolument pas ce que l'on doit penser. Mais parce que toute parole de Dieu nous retire de l'erreur en nous tournant vers la vérité, parole par laquelle nous sommes conduits, sous la menace et l'effroi causé par le juge, sur le chemin d'une vie sainte et innocente, elle est appelée "verge" en tant que moyen par lequel nous sommes corrigés afin de revenir à la discipline d'une crainte divine par l'avertissement d'un maître provident qui use d'une judicieuse modération. A ceux qu'il exhortait, le bienheureux Apôtre laisse le choix du conditionnement de sa venue: préfèrent-ils le voir se présenter en usant de la sévérité de la doctrine et de reproches, ou bien dans l'esprit de douceur? Sans se départir de la modération, l'une et l'autre attitude était nécessaire pour que l'exhortation parvienne aux obéissants sous le mode d'une plus grande douceur, mais qu'aux arrogants ce leur soit un avertissement plus sévère. Ce qui est sûr, c'est que cela est conjecturé à partir de l'autorité du Nouveau Testament.

**37-** Cependant, cet enseignement sur ce qui est appelé le "sceptre" (*uirga*) est connu de l'A.T. Il est dit: "C'est un sceptre de droiture que ton sceptre royal" (Ps 44, 7), car c'est la droiture d'un sceptre que d'être conduit par l'enseignement (de la foi) sur un chemin d'équité et d'utilité; quant au "sceptre du règne", cela induit la nécessité pour cette même doctrine d'être un enseignement royal; mais nous recevons du Seigneur lui-même la prédication sur le dit "sceptre" dans sa justesse et son utilité, lorsqu'il dit par Isaïe: "Un rameau (*uirga* = sceptre ou rameau, petite branche) sortira de la souche de Jessé" (Is 11, 1). Et nul ne jugera à propos d'entendre le nom de "sceptre" (rameau) dans un sens tyrannique et sévère. Et la parole prophétique poursuit: "Un rejeton (une fleur) poussera de cette racine, et l'Esprit de Dieu reposera sur lui"(Is 11, 1-2), pour que la suavité de la fleur estompe la sévérité du sceptre lorsque l'effroi de l'enseignement s'approche de chacun pour nous conduire à la parfaite béatitude. Ainsi, dans l'expression: "un sceptre régira les nations qui lui sont données", il n'y a rien de corruptible, de caduque, d'éphémère, mais ce sceptre sera de fer (*uirga ferrea*), c'est à dire plein de force, par la solidité très ferme de sa nature.

**38-** Donc, par ce "sceptre de fer", il régira, mais aussi brisera et broiera; en effet, cela est encore plus exprimé par le caractère propre des mots grecs, selon les soixante dix traducteurs du texte hébreu en grec. Il est ainsi écrit: "Comme vase d'argile tu les fracasseras (*ôs skeuos kerameôs suntrippseis autois*). Mais qu'il les broie ou qu'il les fracasse, ce n'est pas pour cette raison qu'il convient, je pense, qu'il les ait demandées en héritage en sorte qu'il broie et fracasse pour perdre et anéantir; car pour lui, un cœur contrit est le meilleur sacrifice (cf. Ps 50, 19). Donc cette contrition et cette déchirure des cœurs est celle qui met en pièces en nous les voluptés corporelles et prend l'avantage sur les vices du siècle; elles nous rendent dignes du fait de la considération du Seigneur, selon le dire du prophète: "Dieu n'a point de mépris pour les cœurs contrit et humilié. En comparaison avec le bris des vases d'argile, quelle solution se communique à l'intelligence pour en percevoir le sens? En effet, ce n'est pas sans cause qu'il brise comme vase de potier et regit d'un sceptre de fer ceux qu'il avait demandés en héritage, à moins que, par l'exemple des deux termes de la

comparaison, il soit montré que la cause d'une condamnation à une fragmentation de ce genre est appelé à faire grandir vers sa restauration le vase brisé.

**39-** Le Seigneur nous enseigne par Jérémie, le prophète, quelle est la nature de notre brisure en tant que vase d'argile venant de Dieu: "Debout, descends à la maison du potier, et là, tu entendras mes paroles. Je descendis à la maison du potier, et voici qu'il travaillait au tour (litt. "sur les pierres"); le vase qu'il faisait entre ses mains se brisa; de nouveau, il refit lui-même un autre vase selon qu'il lui plaisait de le faire. Et la Parole du Seigneur m'advint en ces termes: "Ne puis-je pas faire de vous comme ce potier vis à vis de ce vase, Maison d'Israël?". Oui, comme la glaise dans la main du potier, ainsi êtes-vous entre mes mains. Tantôt je parle à propos d'une nation ou d'un royaume, leur disant que je les frapperai et les anéantirai; si ces gens se convertissent de leur mauvaise conduite, je me repentirai du mal que j'avais pensé leur faire. Tantôt je parle à l'adresse d'une nation et d'un royaume afin de les réédifier et de les replanter à nouveau. Mais ils font le mal devant moi, et n'écoutent pas ma voix. Je me repentirai donc du bien que j'avais pensé leur faire" (Jér 18, 1-10).

Ainsi, que tu demandes et obtiennes les nations de son héritage, Dieu frappe et brise afin de réformer. Il brise en effet en toutes choses toutes les cupidités insatiables, les lascivités séduisantes, les colères bouillonnantes, les superstitions sans consistance, les enflures disproportionnées et les opinions impies. Mais il nous réforme dans le sens d'un usage raisonnable de la vie en méprisant l'argent, nous rendant à la vie par le passage du luxe à la pudeur, de la colère à la modération, nous rendant l'accès au vrai par la science, à la communion par la manière de vivre et par les devoirs religieux, lorsque par la conduite tirée de la doctrine et l'effroi suscité par la perspective du jugement, dans ces vertus énoncées plus haut, il nous reconstitue après le rejet des vices. Il ne dit pas en effet: "Comme le potier, je briserai le vase", de peur que par un morceau témoin le vase ne soit jugé irréformable. Mais il parle de "vase de potier" (v. 9b), de ce vase qui sera fait du labeur de l'artisan, afin que, selon ce lumineux exemple, la réparation de ce même vase brisé puisse être prompte par la volonté même de l'artisan.

**40-** Mais le vase de substance non rationnelle peut, dans un autre rapport de compréhension, être adapté à l'explication rationnelle du fonctionnement de la volonté humaine. Par les vices qui leur sont propres, les hommes tombent; mais s'ils se repentent de les avoir commis, s'ils les abandonnent, Dieu lui-même, qui avait prévu de soumettre à la peine ceux qui se trouvent dans cette situation, s'en reprend - non que ce mouvement de pensée propre à la nature humaine se trouve en Dieu - parce que le repentir des actes est pour les hommes la démarche effective de ceux qui veulent s'amender; mais Dieu fait aussi mention de sa pénitence à infliger en vue d'un châtement parce que les impies cessent de mériter ce châtement du fait qu'ils cessent d'être impies. Donc, de même que le vase est promptement renvoyé à celui-là même qui veut en remodeler la forme, ainsi, après la disgrâce de ceux qui ont voulu s'ériger en maître par l'enseignement de leur propre doctrine, il est facile à Dieu de réparer leur état les faisant passer de l'impiété à la piété.

**41-** Pourtant le "comme vase de potier" ne doit pas conduire à l'ignorance de la déchirure de ces corps, tandis que, dissolus, ils se sont déchirés par leur chute dans la mort, tandis que la restauration est apportée de la volonté même de l'artisan (potier). Ce que l'une ou l'autre parole prophétique a signifié, apparaît bien de la même teneur.

En effet, ce discours montre bien que lorsqu'une pénitence utile est pratiquée par ceux qui agissaient mal auparavant, elle est opportune. Et ce discours enseigne qu'il se réalise comme un rétablissement nouveau dans la vertu pour ceux qui, auparavant, étaient emportés hors d'eux-mêmes par les vices corporels inhérents à cette vie, tandis que la colère de Dieu consécutive à la faute cesse de s'exercer en eux. Et bien que la parabole du potier apporte du sens, lorsqu'il est dit cependant au sujet de ce même potier: "et lui-même refit un autre vase selon qu'il lui plaisait de le faire" (Jer 18, 4), cette parole est à comprendre comme devant signifier que, selon la volonté de Dieu, le rétablissement des corps de ceux qui ressuscitent est futur. En effet, comme il lui plaît à lui, le potier, et comme cela est digne à son regard, il réparera ce qui a été brisé, non pas à partir de quelque chose d'autre, mais de l'ancienne substance; à cette même matière d'origine, apportant à sa forme les décorations qui lui plaisent, de telle sorte que la résurrection en gloire dans l'incorruptibilité des corps corruptibles ne fasse pas périr de mort la nature, mais la transforme en une manière d'être de qualité nouvelle. Ce n'est pas en effet un autre corps, même s'il ressuscite sous une autre forme; comme dit l'Apôtre: "Ce que l'on sème dans la corruption, ressuscite dans l'incorruptibilité; on le sème dans l'ignominie, il ressuscite en gloire; on le sème dans la faiblesse, il ressuscite en puissance; on sème un corps animal, il ressuscite spirituel" (cf. 1 Co 15, 42). Il s'opère donc une transformation, mais qu'il soit procédé à une élimination. Et lorsque ce qui fut, ressurgit en ce qui ne fut pas auparavant, l'origine n'est pas évacuée, mais il s'opère une croissance dans l'honneur (cf. *De Trin.* II, 25). C'est pourquoi nous nous réjouissons d'être fracassés "comme vase de potier", soit **maintenant**, soit **alors**, afin que, **maintenant**, à la manière du "vase de potier", morts avec le Seigneur et ensevelis avec lui dans le baptême, nous marchions en nouveauté de vie, et que nous renaissions dans l'homme nouveau du Christ, ayant déposé l'ancien; et qu'**alors**, par ce progrès en nouveauté de vie bienheureuse, nous soyons reformés selon la forme de la restauration renouvelée qui plaît à Dieu.

**42-** Le Prophète (le Psalmiste) n'est pas ignorant de "Celui-qui-est-bon"; après ce qu'il vient de dire, il lance une exhortation en disant: "Et maintenant, Rois, comprenez, instruisez-vous juges de la terre. Servez le Seigneur avec crainte, et bondissez pour lui en tremblant. Etreignez l'obéissance à la Loi de Dieu (*adprehendite disciplinam*) de peur que le Seigneur ne s'irrite et que vous ne vous écartiez du chemin de justice. Car sa colère en un instant s'enflamme. Bienheureux ceux qui se confient en Lui" (Ps 2, 10-12).

Cette présentation ordonnée de la doctrine est extrêmement utile pour que l'enseignement auquel nous sommes exhortés, apporte aux destinataires la béatitude qui leur est présentée; car il est bien difficile à un esprit et à une espérance de tendre vers une doctrine non connue. Voulant donc exhorter vivement notre intelligence à propos de ces rois dont il a parlé plus haut, le Prophète a rappelé auparavant la noblesse de cette capacité même de compréhension, en disant: « Et maintenant, Rois, comprenez », à savoir qu'il est par là démontré que sont 'rois' ceux qui sont en mesure de comprendre. Mais il nous faut chercher qui sont ces rois que le Prophète exhorte si vivement par cette interpellation prophétique, de peur que quelqu'un ne comprenne que par le terme de 'rois' sont ainsi désignés ceux-là qui exercent la royauté dans sa réalité corporelle de maintenant, dans le ministère des guerres, et la crainte des nations. Pourtant, il ne s'agit pas là non plus de ceux qui sont rois éternels et

bienheureux auprès de Dieu, car assurément ces premiers qui ont faillis aux commandements de Dieu sont assignés par le diable à régner, lui-même ayant dit lorsqu'il tenta le Seigneur « après l'avoir conduit sur une haute montagne, il lui montra tous les royaumes de la terre en un instant: 'Je te donnerai cette puissance et la gloire de ces royaumes, car ils m'appartiennent' » (cf. Mt 4, 8-9 et Lc 4, 6). Mais les évangiles nous présentent d'autres rois, à savoir ceux en qui le Royaume de Dieu s'est approché, et ceux qui ont soumis le péché régnant en eux, qui ayant soumis l'universelle excitation des vices sont rois par la maîtrise de leur propre corps; en effet, il en est bien ainsi: en nous, se trouve le Royaume de Dieu (cf. *De Trin* XI, 39). Ainsi, si le Christ règne en nous, alors par lui nous régnons « en nous-mêmes », par le droit inhérents aux seigneurs, selon ce qui est dit: « Le Royaume de Dieu ne vient pas lorsque, par l'observation, les gens disent: 'le voici'; 'il est là'. En effet, le Royaume de Dieu est à l'intérieur de vous-mêmes (*intra uos est*; cf. Lc 17, 20-21). De ce Règne, le bienheureux Apôtre en fait mémoire lorsqu'il écrit aux Corinthiens: « Sans nous, vous êtes déjà devenus rois; oh! Que n'êtes-vous devenus rois pour que nous aussi nous devenions rois avec vous! » (1 Co 4, 8). C'est pourquoi, ce Règne de Dieu se trouve là où le péché est vaincu, où la mort est défaite, où l'ennemi ne règne plus: « La mort en effet a régné d'Adam à Moïse » (Rm 5, 14). Et l'Apôtre dit en conséquence: « Que dès lors le péché ne règne plus en vous! » (Rm 6, 12). Par ce Règne de Dieu, le règne du péché est dissout et pour les rois que nous sommes déjà nous-mêmes par la subversion du règne adverse, ce Règne de Dieu adviendra pour nous, lorsque, ayant écrasé du talon tous nos vices, la souillure de la faiblesse corporelle sera engloutie.

**43-** C'est pourquoi le prophète exhorte vivement ces rois à connaître que des "rois ont rugi contre le Seigneur et contre son Christ", et que "des peuples ont médité de vains projets" (Ps 2, 1); qu'ils comprennent aussi que, des cieux, le Seigneur se rie d'eux, et qu'il leur parle dans sa colère; que Lui est établi Roi sur Sion, sa Montagne Sainte; qu'il est l'annonciateur des préceptes de Dieu le Père; qu'ils le connaissent, Lui, le Seigneur, comme étant l'Engendré en tant que Fils. Qu'ils connaissent aussi ce temps où, Celui qui a fait les temps, fut engendré dans le temps; qu'ils le connaissent ainsi, dis-je, Lui qui, en ce temps-là a demandé l'héritage des nations et la possession des confins de la terre (cf. Ps 2, 8). Qu'ils n'ignorent pas davantage que, par le sceptre de fer avec lequel il les régit, il les fracasse à la manière de vases de potier (v. 9). En effet, pénétrant l'intelligence de ces choses, qu'ils les comprennent comme le sacrement plénier de la divine volonté (*haec...intelligentes sacramentum omne diuinae voluntatis agnoscent*). Et puisque, par l'obéissance aux commandements, ils sont les héritiers de Dieu le Père, ils seront cohéritiers de Notre Seigneur Jésus Christ (cf. Rm 8, 17) du fait qu'ils sont cohéritiers d'un règne éternel. Il est donc nécessaire qu'ils réalisent qu'ils sont 'rois'.

**44-** Ainsi découle-t-il des témoignages des évangiles et de l'Apôtre, à propos des rois, que nous devons connaître qui sont ces "juges de la terre" (v.9); il convient d'être renseignés sur eux à l'égal des 'rois', surtout quand le psalmiste nomme 'rois' des personnes, sans adjonction d'un règne quelconque, voulant enseigner qu'il s'agit là de ceux qui, 'rois', le sont en eux-mêmes; et c'est pourquoi il les dit "juges de la terre". Faire une différence entre le juge et le roi, nous savons le faire selon l'usage courant d'une habitude terrestre puisque ce n'est pas la même chose de régner ou de juger: le règne implique une domination, alors que le jugement repose sur une manière d'être équitable. Ce sont donc les saints que l'on doit comprendre comme étant les "juges de



la terre", eux dont la foi et la vie sont un jugement rendu aux infidèles et aux injustes. Cela, le Seigneur le montre dans les évangiles lorsqu'il dit: "Les hommes de Ninive se dresseront lors du jugement avec cette génération, et ils la condamneront, car ils se sont convertis à la prédication de Jonas; et il y a ici plus que Jonas. La Reine du Midi se lèvera lors du jugement avec cette génération, et elle la condamnera, car elle vint des extrémités de la terre pour écouter la sagesse de Salomon; et il y a ici plus que Salomon" (Mt 12, 41-42). Tels seront les juges de la terre dont le rapport à la foi et à la crainte envers Dieu est une condamnation pour les impénitents et pour les impies. En effet, si à l'accueil de la prédication de Jonas, la pénitence des Ninivites a porté du fruit, il s'en suit nécessairement que cette pénitence sous mode d'obéissance, juge l'impudence des insolents. De plus, la Reine du Midi, étrangère venue des extrémités de la terre pour entendre la sagesse tant désirée de Salomon, ne blâmera-t-elle pas, à leur écoute, l'infidélité et la négligence des assistants, quoique le jugement très supérieur de Salomon sur la désobéissance et le refus d'écouter, s'augmentera d'autant du fait de la présence de *Jonas*, le Christ, l'Auteur même du jugement? Il est très vrai cependant que l'Apôtre montre clairement quels sont les juges de la terre lorsqu'il dit: "Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde et que c'est par vous que le monde sera jugé?" (1 Co 6, 2), étant donné que, par le mérite de l'accès à la béatitude, la sainteté condamnera, par effet de contraste, la vie des criminels.

**45-** Le Prophète (le psalmiste) poursuit aussitôt son travail d'élucidation et de recherche du sens, en disant: "Servez le Seigneur avec crainte, et exultez en tremblant" (Ps 2, 11). Il ne peut supporter ni la sécurité absolue, ni la négligence dans le service; il veut que la crainte soit mêlée à tout devoir d'observance dans le service. En effet, dès que les serviteurs servent leurs maîtres charnels en les craignant, ils le font plus diligemment puisque la crainte mêlée de complaisance engage la volonté à obéir avec plus d'habileté; s'ils servent Dieu ainsi, le craignant d'une crainte empressée, ils ne seront pas négligents dans le service qu'ils ont reçu la charge d'assumer. Et de peur que l'on croie que pour les fidèles cette crainte ne soit prise pour une terreur tyrannique, le psalmiste ajoute à son exhortation: "Servez avec crainte", "et exultez", pour que le bondissement de joie tempère la crainte de la servitude, puisque cette crainte elle-même apporte une cause de joie à la conscience de l'esclave fidèle. Mais ensuite, de peur que la liberté de se réjouir dépasse les limites d'une convenable modération, il est précisé: "Exultez en tremblant"; car la joie affranchie du 'tremblement' serait rendue périlleuse par l'oubli de la crainte. Cette manière pour la parole prophétique de s'exprimer est ainsi utilisée de telle sorte que la crainte tienne éloigné la servitude, que l'exultation tempère la crainte, et que le 'tremblement' qui s'en suit contienne l'exultation.

**46-** Par ce qui suit, le psalmiste enseigne cependant en quoi consiste et la crainte exultante de l'obéissance dans le service, et l'exultation mêlée de tremblement, en disant: "Apprenez la discipline"(v.12). Il montre par la force du terme le sens relatif à une volonté impatiente et comme prompte à l'action qui a à s'exercer non pas tant en vue d'apprendre une manière de se comporter bien réglée que d'un enseignement à comprendre (*non tam expetendam quam adprehendendam potius disciplinam*), non content de s'en tenir à la tiédeur en matière de foi dans l'obéissance qu'elle requiert, mais désirant brûler de l'ardeur de l'Esprit pour étreindre avec avidité cette obéissance de foi. Ainsi, considérant les "ravisateurs du Royaume des cieux" (cf. Mt 11, 12), le Psalmiste dit que le Seigneur s'en réjouit: "Aux jours de Jean, le Royaume des cieux souffre violence et les violents l'emportent" (*ibidem*), car, alors que la possession du

Royaume par Israël est prêchée, la foi des Gentils se hâtera de la ravir pour eux-mêmes, Israël s'en étant défié.

**47-** C'est ainsi que Paul court pour saisir, s'exclamant: "Je poursuis ma route en vue de saisir, ayant été moi-même saisi" (Ph 3, 12). Et non pas d'une course lente, par degré, ni à la manière d'un parcours de loisirs. En effet, "ayant été saisi", il poursuit. A la vérité, il semblerait en avoir suffisamment dit si, étant sur le point de poursuivre, il suivait; mais lui-même choisit de 'faire violence', de se hâter de saisir, et de se précipiter en y engageant violemment son corps dans cette saisie. Cependant, il se sait déjà saisi par cela même qu'il se hâte de saisir. En effet, si Dieu nous a saisis, nous, qui par la nature lui sommes séparés, en se faisant lui-même ce que nous sommes, homme engendré, par la nature corporelle, il nous appartient maintenant de nous efforcer de saisir ce qu'il est lui-même, afin que, dans cette gloire vers laquelle il tire la nature de sa corruption corporelle, nous y mêlions notre empressement; ainsi, nous saisissons ce en quoi nous avons été saisis, pourvu que nous suivions la nature de Dieu, Dieu ayant atteint de manière antécédente la nature des hommes. C'est pourquoi l'enseignement de la juste conduite doit être saisie et violemment étreinte par une sorte d'embrassement avec participation du lien corporel, de peur qu'elle n'échappe et ne se perde.

**48-** Cependant le Prophète (le psalmiste) présente ensuite la raison de cet embrassement et de ce lien d'amour en disant: "Apprenez la discipline de peur que le Seigneur ne s'irrite et que vous ne vous écartiez du juste chemin, puisque sa colère s'allume en un instant" (v.12). C'est là en effet un jour de châtement compris comme étant signifié par "une brûlante colère" du Seigneur; jour dans lequel, si , de notre part, nous ne maintenons pas une discipline librement adoptée, nous nous égarerons hors de la voie juste. En effet, chaque élément qui lui est enlevé (à la 'discipline') périt, et ce qui manque à qui il manque semble bien déjà lui échapper. Car, bien qu'elle demeure par suite de sa nature, en celui auquel elle se révèle absente, elle ne peut demeurer. . Et pour cette raison, les impies s'écartent de la voie juste car ils ne se maintiennent pas dans la 'discipline' (*disciplina*); ils périssent hors de la voie juste lorsque s'enflamme en un bref instant la colère du Seigneur.

**49-** Cette colère, celle par laquelle les impies périssent étant sortis de la voie juste, n'est pas importune; elle a sa raison d'être pour qui, dans l'intervalle qui nous sépare encore du jugement, se flatterait du profit à tirer de la peine entre les délais du jugement. Car la colère (de Dieu) s'enflamme en un bref instant. En effet, le 'Vengeur' d'ici-bas nous guette. En sortant de notre corps, si nous avons vécu en profitant des délais du jugement, aussitôt nous périssons hors de la voie droite. Le riche et le pauvre de l'Évangile en sont pour nous les témoins (cf. Lc 16, 22). Les anges ont placé l'un sur les sièges des bienheureux et dans le sein d'Abraham, l'autre est reçu aussitôt dans un lieu de tourments. Aussitôt, la peine des morts lui échoit tellement que même à ses frères est épargné ce lieu de châtement pour qu'ils puissent habiter dans les demeures célestes; aucune possibilité en cet endroit de sursis ou de remise de peine. En effet, ou bien le jour du jugement est rétribution de la béatitude éternelle, ou bien jour de châtement; et il est bien vrai que, dans l'intervalle, le temps de la mort soumet chacun à ses lois jusqu'à ce que, en vue du jugement, Abraham garde chacun ou que la peine s'en fasse la gardienne.

**50-** Pour cette raison, le Prophète (le psalmiste) conclut ainsi ce psaume, riche des mystères célestes: "Bienheureux tous ceux qui se confient en Lui!" (v. 12 d). La perfection de la béatitude n'apprécie ni l'espoir inquiet, ni l'espoir changeant. C'est un cœur établi en une parfaite confiance qui l'obtient; et cette tâche consiste à demeurer dans l'assurance d'un ferme propos et d'une immuable volonté, car il s'agit bien plus d'avoir confiance que d'entretenir un vain espoir.

Il convient donc de s'établir dans la confiance de peur que, nous étant écartés de la voie droite, "la colère de Dieu ne s'enflamme en un instant". Il est en effet fidèle celui qui a dit: "Qui croit en moi ne sera pas jugé (condamné); il est passé de la mort à la vie" (Jn 5, 24), notre Seigneur Jésus Christ, qui est béni dans les siècles des siècles. Amen.

+

## **Essai d'évaluation sur le Commentaire du Ps. 2**

### **1- Composition**

Ce second commentaire est moins synthétique que le premier (50 §§, contre 24§§). Il est représentatif du style et de la manière très littéraire d'Hilaire de composer. Au coeur du Commentaire, au § 23, où il rendra compte du v. 7 du Psaume 2: "Moi, aujourd'hui, je t'ai engendré", il commence par une phrase si longue qu'elle s'ensable. Notre "Rhône d'éloquence", comme le nomme Jérôme, chausse manifestement ici "le cothurne gaulois" (autre expression de Jérôme à l'adresse d'Hilaire, pour attirer l'attention du "lecteur" ou de "l'auditeur", non sans quelque préciosité). Il sait aussi être percutant, quand il cherche à synthétiser sa pensée dans l'expression du mystère de Dieu, au § 13 par exemple: "Lui même est qui il est, ce qu'il est, et non d'ailleurs que de lui-même; il est en lui-même avec lui-même, de soi, sien pour soi, et lui-même. Etant toute chose pour soi-même, il se passe de tout changement vers un état neuf; il n'a conserver rien d'autre que ce qui en lui peut advenir, du fait que lui-même est tout entier le tout pour soi-même"...

Comme pour le commentaire du Ps 1er - et l'usage en est fréquent chez les Pères depuis Origène -, il s'arrête à chaque verset, l'analyse, l'interprète en se référant à "l'autorité apostolique" (S. Paul, les évangélistes...), en donne, le plus souvent, une interprétation christologique et ecclésiale, en partant de la lettre du texte. Le verset 7 le retiendra un long moment: sept paragraphes.

### **2- Dix points forts, représentatifs de l'ensemble**

- **Le recours à "l'autorité apostolique": une garantie pour la justesse de l'interprétation**

Est-il vraiment le "second" ce Psaume placé immédiatement après le "premier"? . Pour certains interprètes ou traducteurs, "oui"; pour d'autres, "non". Comment trancher alors? Le

recours à ce qu' Hilaire appelle "l'autorité apostolique" lui viendra en aide. Il y recourt explicitement au moins six fois, sauf erreur (§§ 1, 1; 3, 18; 5, 12; 9, 2; 23, 29; 30, 3-4...). Quelle est cette *apostolica auctoritas*? Elle correspond à ce que l'on appelle aujourd'hui "le Magistère de l'Eglise", cette instance critique et juridictionnelle qui, en vertu d'un charisme très sûr de vérité, est habilitée à discerner ce qui est "apostolique" et doit être tenu pour vrai, et ce qui ne l'est pas et doit être rejeté. Les évêques en sont, unis au siège de Pierre, les principaux acteurs (cf . Const. Dogm. *Dei Verbum*, sur la Révélation, n° 8-10). Cette "autorité apostolique" garantit (*praestat*) la juste interprétation de l'Écriture. Hilaire renvoie au § 5, 12 à Ac 4, 24-29 où le premier verset du Ps 2 est cité. Au préalable, au § 1, en référence à Ac 13, 32-34, l'autorité apostolique s'étant prononcée par la médiation de S. Paul, Hilaire y est attentif et va trancher à partir de cette garantie d'authenticité et de vérité:

"...devant cette autorité apostolique, on est en droit de penser qu'il a été commis une erreur de la part des scribes qui, dans l'ordre successif, nomment ce psaume comme 'second', alors qu'il est appelé 'premier' selon le témoignage du Docteur des nations" (§ 1, 10-13).

Au § 5, il confirme le fait:

"Il n'est donc pas douteux que le Ps. montrerait ce que la prophétie annonçait bien avant le temps de sa réalisation. Ainsi, alors que s'allièrent Hérode et Ponce Pilate, les nations frémissaient et méditaient...de vains projets avec les rois et leurs chefs qui se liguèrent ensemble... Par un commun accord entre le Préteur et le Tétrarque fut confirmé sous le mode d'un jugement de condamnation à l'adresse du Seigneur, sa Passion" (§ 5, 14-20).

Il sera encore fait mention de 'l'autorité apostolique' (*apostolica auctoritas*) et 'des enseignements apostoliques' (*apostolicae doctrinae*) au § 9. Le § 23, au contenu christologique important - c'est le début du commentaire du verset 7: *Ego hodie genui te*, 'Moi, aujourd'hui, je t'ai engendré' - reprend appui sur 'l'autorité évangélique et apostolique' pour asseoir l'interprétation du v. 7 comme étant dit par Dieu le Père de l'engendrement éternel de son Fils, et non de l'engendrement selon la chair dans le cours du temps. L'expression *ante tempora (saecularia)* est reprise de l'Apôtre Paul (Tite 1, 2).

- Hilaire affirme une certaine prévalence d'autorité de la LXX sur l'hébreu (TR)

Au § 3, Hilaire parle de "l'autorité authentifiée (*perfecta*) des soixante-dix interprètes (LXX), qui ont réalisé leur traduction avant l'avènement corporel du Seigneur, sans flatterie envers les princes régnant à l'époque, (qui) revêt un caractère d'indissoluble autorité (*indissolubilis constituta est privilegio doctrinae et aetatis auctoritas*)"; cela au plan de la solidité de l'enseignement en fidélité à la tradition, c'est à dire à la *doctrina*, et de l'antiquité vénérable

de la LXX par rapport au texte hébreu non encore fixé par les points voyelles que réaliseront les Massorètes du VIIIème au XIème s. de notre ère.

- Une considération christologique capitale, à propos du v. 2c: "Contre le Seigneur et contre son Christ", lu comme la reconnaissance de l'égalité substantielle du Père et du Fils.

Cette réflexion se prolongera jusqu'à la fin du § 13:

- § 10 = l'égalité de substance du Père et du Fils les unit aussi bien dans l'outrage que dans l'honneur qui leur est dû: "Ceux qui se sont rassemblés contre le Seigneur, le sont aussi contre son Christ".
- § 11 = La descente du ciel du Fils de Dieu n'implique pas qu'il quitte le ciel (cf. Jn 3, 13): "Le Fils de l'homme descendra, mais par la puissance de sa nature (divine), il ne manquera pas d'être Fils de Dieu".

Toute cette réflexion contemplative sur les deux natures dans l'unique personne du Verbe fait chair, se trouvera préalablement exprimée dans le *De Trin.* (III, 16; VIII, 45-46; IX, 18; X et XI...). Hilaire ne cède rien à Arius:

"Descendant du ciel comme Fils de Dieu, par la réalité même de sa puissance, le même Fils est le Fils de l'homme dans le ciel".

- § 12 = Très belle finale, parfaitement construite, dans ce § :

"Ils sont donc 'moqués' et 'ridicules' ...ceux qui avaient produit de faux témoins, qui avaient acheté le traître, qui avaient fait retomber sur lui et sur ses enfants le sang du Fils de Dieu, ceux qui avaient crié: 'Crucifie-le', qui avaient adressé au Christ en croix ces paroles: 'Descends donc de la croix, si tu es le Fils de Dieu!', qui avaient scellé le sépulcre, ceux qui avaient acheté le silence des soldats concernant la résurrection et la légende du vol du corps; tous ceux-là auront poursuivi en pure perte ce labeur d'impiété. Il est Dieu celui qu'ils fixèrent à la croix; il est éternel celui dont ils scellèrent le sépulcre. L'impiété est ridicule tant qu'elle s'efforce d'établir ce qui est illicite, tant qu'elle recherche d'accomplir ce qui est défendu, tant qu'elle congédie ce qu'elle avait espéré tenir, jusqu'à ce qu'elle reconnaisse que celui-là même qu'elle a condamné comme homme, il est Dieu " (§ 12, 15-25).

- § 13 = Il s'agit là d'une considération métaphysique de l'Être divin, de son *Esse*. Notons que l'on trouve ici une mention des deux catégories de personnes auxquelles Hilaire s'adresse dans ses *Tractatus*: des "lecteurs" (*legentes*) et des "auditeurs" (*audientes*); ce qui semble confirmer pour une part - celle des *audientes* - l'opinion de Jean Doignon formulée dans son "Introduction" à l'édition des *Tractatus super Psalmos*, CCSL, Brepols 1997, selon laquelle Hilaire s'adresserait principalement aux membres "lettrés" de son *presbyterium* de l'évêché de Poitiers. Le cercle des "lecteurs" dut être plus élargi.

"Dieu en son Verbe fait chair, ne peut être quelque chose d'autre que ce qu'il est depuis toujours" (§ 13, 23).

Et cependant, la "forme de serviteur" que le Verbe a assumée, devra "progresser en gloire" pour participer "corporellement" à la gloire du Fils éternel, dans une condition nouvelle de "corps spirituel": il y aura donc bien eu "une promotion de la chair assumée" (cf. 1 Co 15; voir J. Doignon, "L'ambiguïté de la notion classique de 'progès' appliquée au Règne du Christ"..., Rev. Sc. ph. th. T.77, n°4, oct. 1993; et, en contraste, I. Rigolot, "L'essor donné à la notion classique de 'progrès' par Hilaire de Poitiers dans le *De Trinitate*", Intern. Conf. on Patristic Studies, Oxford, 1994, in *Studia Patristica*, Peeters, 1996).

- Liberté de la conscience chrétienne

Le joug suave et léger de la prédication évangélique librement accueillie, fait entrer en liberté (*parrhèsia, libertas et fiducia*), par "la bienheureuse confession de la conscience pénitente". Cela est fortement exprimé au § 9 (cinq dernières lignes) et au § 20, pour ce qui est de la liberté retrouvée par la confession de la conscience pénitente, et qui clôt le petit "Traité sur la colère de Dieu" développé aux §§ 17-22, dans la ligne de Lactance et de son *De ira Dei*.

- Le *De ira Dei* des §§ 17 à 22; la signification théologique de "la colère de Dieu"

On pourra se reporter à l'édition du *De ira Dei* de Lactance, SC 289, par Chr. Ingreneau, et aux pp. 13-86 de l'introduction. Le parallèle avec ce que dit Hilaire est frappant; l'évêque de Poitiers s'inspire largement de son grand devancier:

"La colère qui vise à corriger les vices ne doit pas être enlevée à l'homme et ne peut l'être à Dieu, car elle est utile et même nécessaire aux affaires humaines" (Lactance, *De ira* 17, 20).

"La colère de Dieu est nécessaire, parce que Dieu est Providence et veille sur le genre humain pour que notre vie soit plus riche, meilleure, plus sûre"... (*ibid.* 19, 5)

Hilaire dissertera également sur la nécessité de la "peine dûe au péché", pour amener l'impie au repentir, et synthétisera sa pensée dans cette formule finale du § 20:

"La colère de Dieu doit être comprise comme devant sauver" (*Dei ira talis esse intellegatur ut saluet*).

La conclusion de Lactance, en *De ira* 24, 1-14, visait bien cette fin, qu'Augustin, après Hilaire reprendra : "La colère de Dieu n'est pas perturbation de l'âme, mais jugement qu'inflige une peine pour le péché" (*De Civ. Dei* 15, 25). Tous trois réagissent contre la notion d'*apathéia* imposée par la morale païenne.

Il nous faut aussi rendre compte de la version glosée "*Ego sum qui sum et non demutor*", présentée dans le CCSL de Brépolis comme renvoyant à Ex 3, 14. La PL de Migne renvoie plus justement à Mal 3, 6 où le *demutor* apparaît comme une contraction de *demutator*: "Je

suis qui je suis; je ne change pas" (dit le Seigneur). La Vulgate Clémentine portait: "*Ego enim Dominus et non mutor*". La *Noua Vulgata* (1986) rectifie ainsi: *Ego enim Dominus et non mutatus sum*. Il est intéressant de voir que Zénon de Vérone, contemporain d'Hilaire, cite Mal 3, 6 selon la forme "*Ego sum qui sum et non demutor*", c'est à dire sous la forme empruntée par Hilaire (*Tract. I, 27 et II, 19 De Genesi, CCSL XXV, p.78*). La LXX traduit l'hébreu *Lô schniti* par *ouk èlloiômai* c'est à dire "*non sum mutatus*", "je ne change pas".

Et Hilaire de commenter: "Bienheureuse cette Bonté parfaite d'une puissance éternelle qui ne souffre pas le retournement et n'est pas changée par le fait d'un autre en autre chose sous le coup d' un mouvement accidentel" (§ 18, 4-6).

- Le commentaire du v. 7 du Ps 2

Il commence au § 22 et s'étendra jusqu'au § 30, donc sur 8 §§. On est donc au coeur du commentaire. Le verset 7 est considéré, aussi bien par les traditions juives que chrétiennes, comme messianique. Cet "engendrement" du Fils par le Père est interprété comme relatif à l'engendrement éternel, et non à l'engendrement selon la chair, dans le temps de l'histoire.

- La grande et belle méditation sur le dialogue intra-divin, entre Dieu et son Messie, s'ouvre au § 31 pour s'achever au § 41 (11 §§).
- "Demande-moi", supplie le Père, "et je te donnerai les nations en héritage"...Le Messie est décrit dans sa puissance royale et guerrière, fracassant les nations rebelles comme vase de potier. La variante, relevée par Origène et qu'Hilaire fera sienne, porte sur *reges eos*, transcrit par la LXX par *poïmanès autous* ("tu les régiras pastoralement, tu les feras paître"), avec allusion à Jn 10 et à l'allégorie du Bon Pasteur. Le Messie guerrier est devenu paisible Pasteur.
- Cela va entraîner Hilaire dans une réflexion sur la pédagogie de Dieu, dans la ligne du *De ira Dei* des §§ précédents. Certes, "il fracassera ceux qui lui seront donnés (mais) pour les reformer" (§ 38). D'où l'insistance sur le caractère conditionnel des menaces de Dieu (cf. Ps 2, vv.8-9). "Ceux qui font pénitence, Dieu les restitue dans leur vraie nature" (§ 40). Et le corps lui-même entre pour sa part dans cette restructuration (cf. § 41). Cela évoque *De Trin. II, 25* où se trouve magistralement décrit la descente abyssale du Verbe se faisant homme, pour le **relèvement** (la reformation) de la créature déchue: "Il n'avait pas besoin de se faire homme, lui par qui l'homme a été fait, mais nous avons besoin, nous, que 'Dieu devînt chair et habitât parmi nous' (Jn 1, 14), c'est à dire que par l'assomption d'une seule chair, il s'établît à l'intérieur de toute chair. Son abaissement eest notre grandeur, son opprobre est notre honneur. Ce qu'il est, lui, Dieu résidant en une chair, nous le serons à notre tour, passant, **renouvelés**, de la chair à Dieu".
- Commentant Ps 2, vv.11-12, Hilaire montre que les vrais "rois" sont ceux qui entrent dans le Mystère du Christ (§§ 42-43).

La compréhension de ce mystère de compassion et de "réformation" doit conduire les "vases de potier" réformés, à la vraie connaissance : "comprenant ces choses, qu'ils les connaissent comme le sacrement plénier de la divine volonté" (§ 43, 10-11).

Une note de critique textuelle: le texte d'Hilaire porte *exultate ei*, comme la vulgate qui le conservera: "Bondissez (de joie) pour lui , en tremblant vous soumettant volontiers à la *disciplina* (à l'enseignement de la foi qui corrige le comportement déviant) qui conduit à la béatitude.

On notera aussi l'expression hilarienne du "Royaume de Dieu", comme communauté des croyants unis entre eux et accueillant ainsi la présence spirituelle du Seigneur au milieu d'eux. Le correspondant se retrouve en *De Trin.* XI, 39 .

- La notion biblique de "crainte de Dieu" est finement explicitée au § 45

Hilaire utilise un vocabulaire d'un grande diversité de forme: *metus, timor, tremor, terror...*

- Conclusion

Ce commentaire conduit le "lecteur" à puiser dans ce Ps 2 "les richesses des mystères célestes". Nous en avons constaté la teneur, tant du point de vue doctrinal (trinitaire et christologique) que du point de vue parhénétique (exhortation sur le comportement chrétien).

La réflexion se clôt par une exclamation et un appel à la confiance totale en Dieu: "Bienheureux tous ceux qui se confient en Lui!" (v. 12d).